



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Région et Département de la Guadeloupe
VILLE DE POINTE-A-PITRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Budget Primitif 2022

Budget principal

Budget annexe « Maison de Quartier Bergevin »

SOMMAIRE

Préambule.....	4
I. Contexte général : situation économique et sociale.....	5
A. Situation internationale :	5
B. Situation nationale :	5
C. Effets attendus sur la Commune :.....	7
II. Budget principal - L'analyse rétrospective 2017 - 2021	8
A. Une épargne brute négative entre 2017 - 2021 :.....	8
B. Une insolvabilité financière sur la période analysée :.....	9
C. Un besoin de financement récurrent pour les investissements :.....	9
D. Une dégradation régulière du fonds de roulement :	11
III. Le COROM et la trajectoire de redressement des finances de Pointe-à-Pitre	12
A. La trajectoire de redressement COROM :.....	12
B. Les résultats de la prospective financière 2022 - 2026 :.....	14
IV. Les orientations budgétaires 2022 :	17
A. Objectif n° 1 : Poursuivre l'assainissement des comptes et dégager une épargne brute positive permettant de couvrir le besoin de financement généré par la section d'investissement :	17
B. Objectif n° 2 : rembourser le capital de la dette bancaire avec des ressources propres	18
C. Objectif n° 3 : Evaluer l'impact budgétaire des concessions d'aménagement	18
D. Objectif n° 4 : Consacrer l'exercice 2022 à préparer les projets qui démarreront en 2023 : DCE AMO, MOE, DCE travaux, montage des dossiers de demande de financement (DETR, DSIL, DPV, CAF, fonds de concours), démarches qui concerneront notamment l'appel à projet pour le Marina Tennis Club (MTC) et la poursuite du stade Pierre Antonius.	19
E. Objectif n°5 : Optimiser la recherche de financement des opérations d'investissement afin de réduire l'autofinancement communal qui représente aujourd'hui plus de 80 % des projets programmés (cf V. PPI 2022 – 2026).	19
F. Objectif n° 6 : Renégocier le crédit revolving pour limiter le coût des intérêts de la dette (Cf VI. – Caractéristiques de la dette bancaire de la ville de Pointe-à-Pitre).....	19
V. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI 2022 – 2026).....	20
A. La programmation par politique publique	20
B. Les financements externes	22
VI. Les caractéristiques de la dette bancaire de la ville de Pointe-à-Pitre.....	23
A. La dette globale s'établit à 38.521 M€ au 1 ^{er} Janvier 2022 :.....	23
B. La dette par prêteur :	23
C. La dette par nature :	24
D. La dette par risque :	25
VII. Structure et évolution des effectifs :	25

A.	Les éléments structurels de la masse salariale :	26
B.	Rémunérations, horaires et avantages en nature :	28
C.	Evolution des effectifs sur la période 2022 – 2026	29
VIII.	Le budget annexe « Maison de quartier Bergevin »	30
IX.	ANNEXES	31
	ANNEXE 1 – ELEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE CADRAGE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB).....	32
	ANNEXE 2 : RETROSPECTIVE FINANCIERE 2017 – 2021	33
	ANNEXE 3 : TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT COROM – 2022 -2023	34
	ANNEXE 4 – STRATEGIE FINANCIERE 2022 – 2026 (Extrait de la prospective financière 2022-2026 établie à l'occasion du COROM).....	35
	ANNEXE 5 – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022 - 2026.....	40
	ANNEXE 6 – PROJETS RETENUS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2022	41
	ANNEXE 7 – MAISON DE QUARTIER BERGEVIN – PLAN DE FINANCEMENT	42

Préambule

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics administratifs et leurs groupements sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil sur les orientations à donner à leur budget, et ce dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire qui participe à l'information des élus par une présentation rétrospective de l'évolution de la situation financière de la collectivité tout en permettant d'engager la discussion sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif 2022.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière proposée qui conciliera réalisation des projets de la mandature et pérennisation de la santé financière de la commune.

Diverses dispositions législatives et réglementaires précisent le cadrage des attendues du rapport d'orientations budgétaires (ROB). Leurs références sont reprises en annexe 1 du présent document.

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Situation internationale :

Alors que les prévisions des organismes internationaux étaient plutôt optimistes, en raison notamment de la fin de la pandémie de COVID19, la situation d'un point de vue géopolitique s'est brutalement et très sensiblement dégradée ces dernières semaines en raison du conflit russo-ukrainien déclenché le 24 février 2022.

Les conséquences sur le système macro-économique international sont multiples : augmentation du prix d'un certain nombre de matières premières (en particulier les aciers, l'aluminium ou les métaux rares), de l'énergie (gaz, pétrole), de quelques produits agricoles de base (le blé), des coûts du transport maritime....

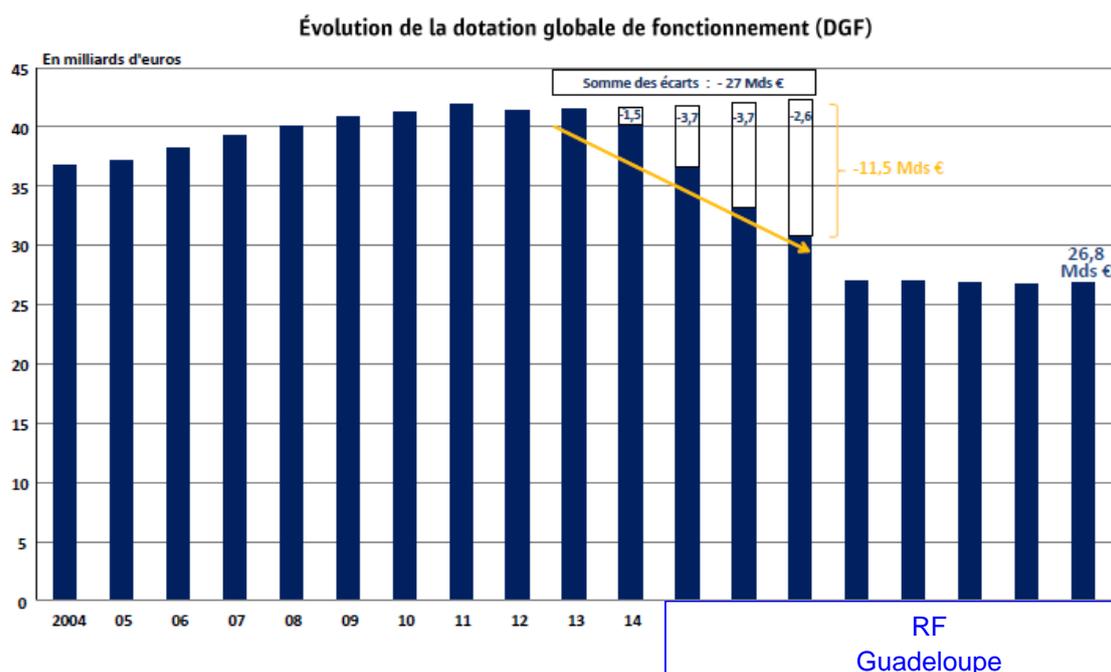
Par ailleurs, cette guerre ne pouvant pas, par essence, être conjecturable, il est impossible de s'appuyer sur des prévisions suffisamment solides pour établir une prospective fiable.

L'environnement international aura donc, comme c'est le cas depuis deux ans, des conséquences directes sur le budget de la Collectivité, sans qu'on puisse pour autant anticiper et en maîtriser totalement les aléas.

B. Situation nationale :

1. Les principales dispositions de la Loi de Finance 2022 concernant les collectivités locales :

La loi de finance 2022 du 30 décembre 2021 a prévu une augmentation légère des dotations pour le « bloc communal », plus marquée pour les communes d'outre-mer, par le biais de modification sur un large éventail de dispositifs. A titre d'illustration le schéma suivant montre une relative stabilité de la DGF, confirmée cette année encore.



Parmi les mesures qui impacteront à la hausse les dotations des communes d'Outre-Mer, voici les plus essentielles :

- La DACOM est portée de 258 millions d'euros en 2019 à 330 millions d'euros en 2022 (+ 27,7 %).
- Le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes est élargi et intègre des ressources supplémentaires :
 - Taxe sur les pylônes,
 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
 - Majoration sur les résidences secondaires,
 - DMTO (taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux et le fonds de péréquation des DMTO) pris en compte de façon moyennée sur 3 ans,
 - Prélèvement sur recettes de compensation des communes contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de CFE institué l'an dernier (article 79 de la LFI pour 2021).
- Modification de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (0.75 à 0.85)
- Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR : + 5 milliards d'euros)
- Elargissement et réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, ceci au bénéfice des communes se situant en partie ou en totalité sur un parc Natura 2000, national, marin ou régional (De 10 à 24 millions d'euros).
- Prolongation au 31/12/2023 des dispositifs de zonages aux territoires en difficulté (zones de revitalisation rurale -ZRR-, zones d'aide à finalité régionale -AFR-, zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises -ZAIPME-, zones franches urbaines-territoires entrepreneurs -ZFU-TE-, bassins d'emploi à redynamiser -BER-, bassins urbains à dynamiser -BUD-, zones de développement prioritaire -ZDP).
- Prise en charge de l'intégralité des frais de formation des apprentis par le CNFPT pour les contrats d'apprentissage conclus par les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2022,

C'est donc une loi qui ne modifie pas fondamentalement les procédures et la philosophie générale du cadre législatif du financement des collectivités locales, mais qui apporte quelques plus-values significatives dans les recettes des communes avantagées par ce système, en particulier celles d'Outre-mer.

2. Indicateurs macro-économiques :

Il est à noter, en raison du contexte international, le retour d'une inflation importante (selon les dernières estimations de la Banque de France entre 3.7% et 4.4%) dans le cadre d'une croissance moins élevée que prévu (Dernières estimations à 2.8% au lieu de 3.4%).

Par ailleurs, si les sanctions étaient à nouveau renforcées par les autorités nationales ou européennes (en particulier en impactant les importations de gaz), les effets sur l'inflation et sur la croissance ne pourraient qu'empirer.

Cette situation absolument imprévisible, dans un cadre temporel, comme dans celui des échelles de gravité, empêche toute visibilité ou prospective vérifiable et fiable.

Afin de se donner des outils de comparaison pertinents, les grands indicateurs des finances des communes françaises s'établissent ai

Finances des communes 2021 (estimations et évolutions)*	
Recettes de fonct.	86,6 Mds€, + 2,8 %
Dépenses de fonct.	73,4 Mds€, + 1,5 %
Épargne brute	13,3 Mds€, + 10,6 %
Investissement*	22,2 Mds€, + 5,8 %
Encours de dette	64,6 Mds€, - 0,4 %

Source : la banque postale

3. Enfin, les prochaines élections présidentielles et législatives peuvent, selon leur résultat, entraîner des modifications profondes dans les dispositifs et procédures employés dans le champ d'action budgétaire à ce jour, et ce, dans certains cas, avant la fin de l'année.

C. Effets attendus sur la Commune :

Les effets sur la Commune seront incontestablement ressentis de manière sensible.

L'inflation des produits pétroliers entraînera sans nul doute une augmentation des dépenses de carburant. Il s'agira alors par exemple de savoir limiter l'emploi des véhicules, d'opter pour d'autres moyens de mobilité, d'investir sur des équipements qui emploient moins d'énergie fossile ou d'engager des campagnes d'économie sur la consommation d'électricité....

L'inflation des aciers et des métaux de construction impacte déjà les coûts du BTP, hausse qui se poursuit toujours à l'heure actuelle. Pour la commune, ce sont essentiellement les coûts d'investissements qui seront impactés, en particulier les aménagements (plomberie, menuiserie aluminium, ferrailages, charpentes et toitures métalliques...), les constructions neuves, les équipements urbains.... Par ailleurs, il est certain aussi que des marchés engagés depuis plus de 6 mois ne seront pas honorés sur la base des offres effectuées initialement, compte tenu de l'augmentation spectaculaire des cours entre-temps : les dépassements budgétaires des programmes concernés seront sans doute inévitables.

Enfin, l'augmentation des cours d'un certain nombre de céréales peut entraîner l'augmentation du coût des repas (pain, pâtes...) sauf à ce qu'une politique plus responsable permette d'écarter les produits susceptibles de faire exploser ces coûts.

En conclusion, malgré des indicateurs macro-économiques qui restent encore satisfaisants, nous sommes dans une période très incertaine, dont l'évolution peut entraîner de vastes conséquences qu'il est impossible d'anticiper correctement.

L'année sera donc incontestablement difficile et il faudra en permanence garder à l'esprit que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) et le budget primitif (BP), seront conduits dans ce contexte.

II. Budget principal - L'analyse rétrospective 2017 - 2021

Les résultats de l'analyse rétrospective 2017 – 2021 sont présentés en annexe 2 du présent rapport.

Au 31 décembre 2021, la commune présente un résultat prévisionnel global déficitaire (fonds de roulement) de 37.774 M€ se répartissant comme suit :

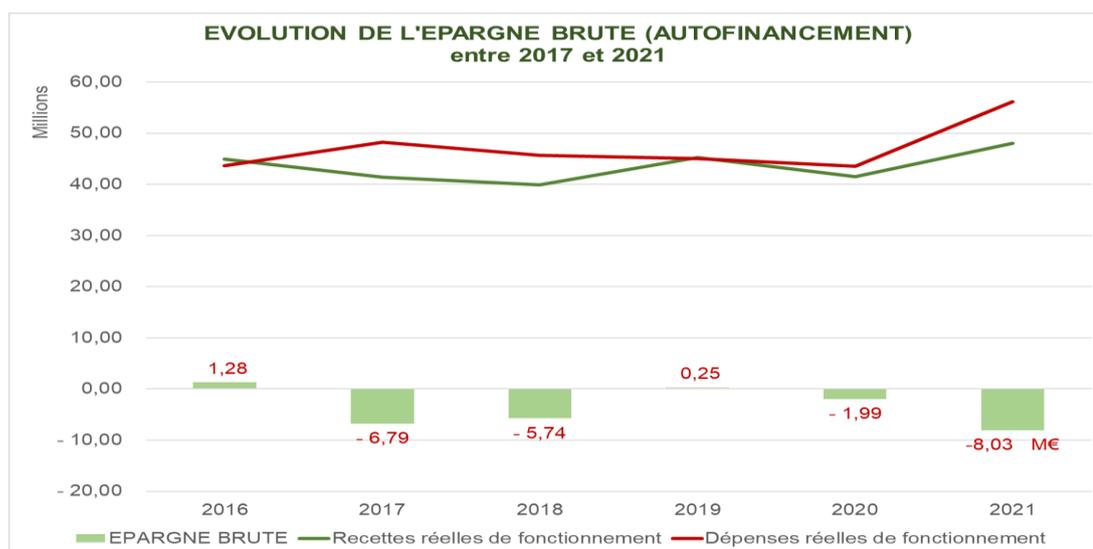
- Section de fonctionnement : - 29.300 M€
- Section d'investissement (hors RAR) : - 8.474 M€

Au-delà de ces résultats purement comptables, la santé financière de la commune est analysée au moyen de deux indicateurs financiers :

- L'**épargne brute** (ou autofinancement brute / CAF brute) qui témoigne de l'aisance de la commune à dégager des marges de manœuvre budgétaires sur sa section de fonctionnement pour se désendetter et investir.
- La **capacité de désendettement** qui mesure la solvabilité financière de la ville, le seuil de risque étant fixé à 15 ans.

A. Une épargne brute négative entre 2017 - 2021 :

Au 31 décembre 2021, l'épargne brute s'établit à – 8.03 M€, soit un taux de -16.7 % là où le seuil plancher se situe à 7 % (seuil d'alerte : 10 % des recettes réelles de fonctionnement).



Le niveau de cet agrégat financier enregistre, en 2021, le plus mauvais résultat sur la période étudiée. Ce constat résulte de recettes réelles de fonctionnement, soit 48.066 M€, qui n'ont pas permis de financer l'ensemble des dépenses réelles de gestion 2021 (56.096 M€) :

- Charges à caractère général :	8.086 M€
- Charges de personnel :	25,715 M€
- Participations / subventions :	8.284 M€
- Frais financiers :	1.709 M€
- Provisions « impayés de TF 2017-2020 » :	10.157 M€
- Autres dépenses :	2.144 M€

Il convient toutefois de relativiser la dégradation de cet indicateur financier. En effet, une provision de 10.157 M€, a été constituée, en 2021, conformément à l'avis CRC n° 2021-095¹, en vue de régulariser un impayé de taxes foncières dues sur la période 2017- 2020.

A retenir : Retraitée de la provision qui présente un caractère exceptionnel, l'épargne brute est positive avec un flux excédentaire dégagé en 2021 de + 2.127 M€.

B. Une insolvabilité financière sur la période analysée :

La solvabilité financière d'une commune s'apprécie au regard de sa capacité à rembourser son encours bancaire au moyen de sa ressource la plus saine, l'épargne brute (Capital de la dette / épargne brute). Le seuil d'alerte est fixé à 15 ans, soit la durée moyenne d'amortissement des équipements.

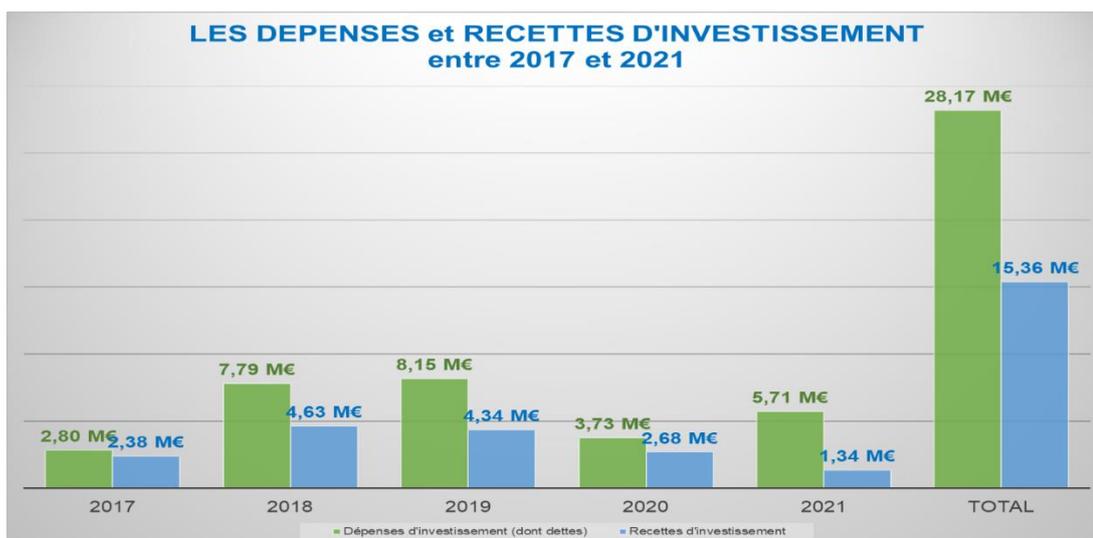
Au 31 décembre 2021, le stock de la dette communale, dont la structure est analysée infra, s'élève à 38.521 M€. Comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessous, la commune est insolvable sur la période analysée, à l'exception de l'exercice 2018 où l'encours de dettes serait remboursé en 189 ans.

	2017	2018	2019	2020	2021
STOCK DE DETTE AU 31 Décembre N	47 229,26	45 262,92	47 229,26	40 809,15	38 521,29
EPARGNE BRUTE	-6 792,00	-5 740,07	249,95	-1 989,72	-8 030,33
CAPACITE DE DESENETTEMENT (en années)	NC	NC	189 ans	NC	NC

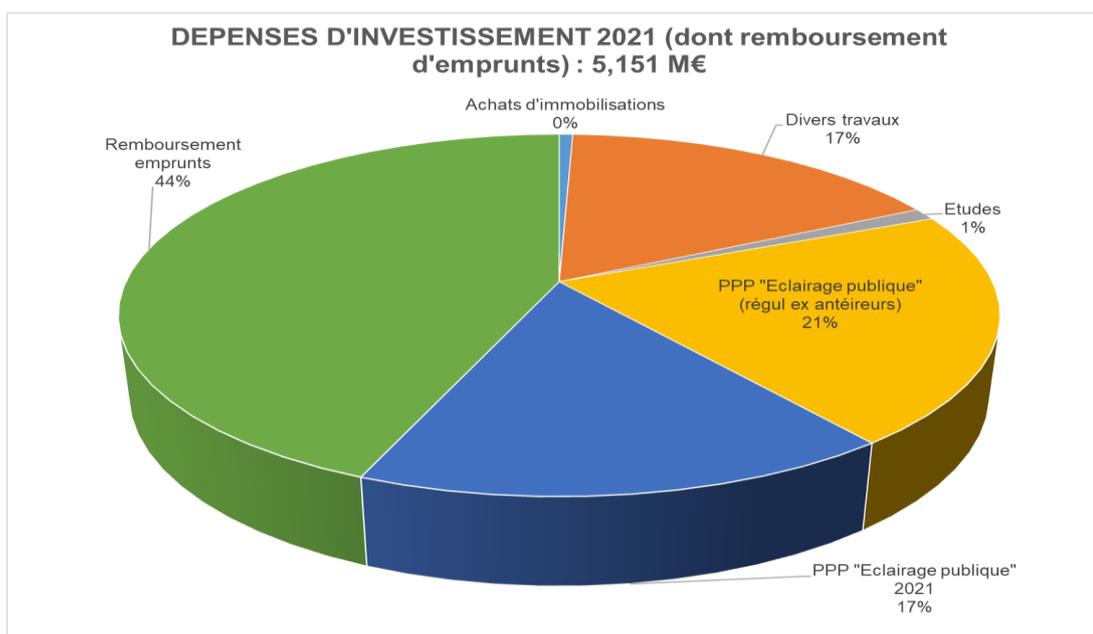
C. Un besoin de financement récurrent pour les investissements :

L'absence d'autofinancement sur la période, le poids de la dette (2 millions d'euros de capital remboursé chaque année) et les règlements inhérents au contrat de partenariat public-privé « Eclairage public » (1 million d'euros / an sur la période 2011 – 2026) obèrent la capacité de la ville à investir.

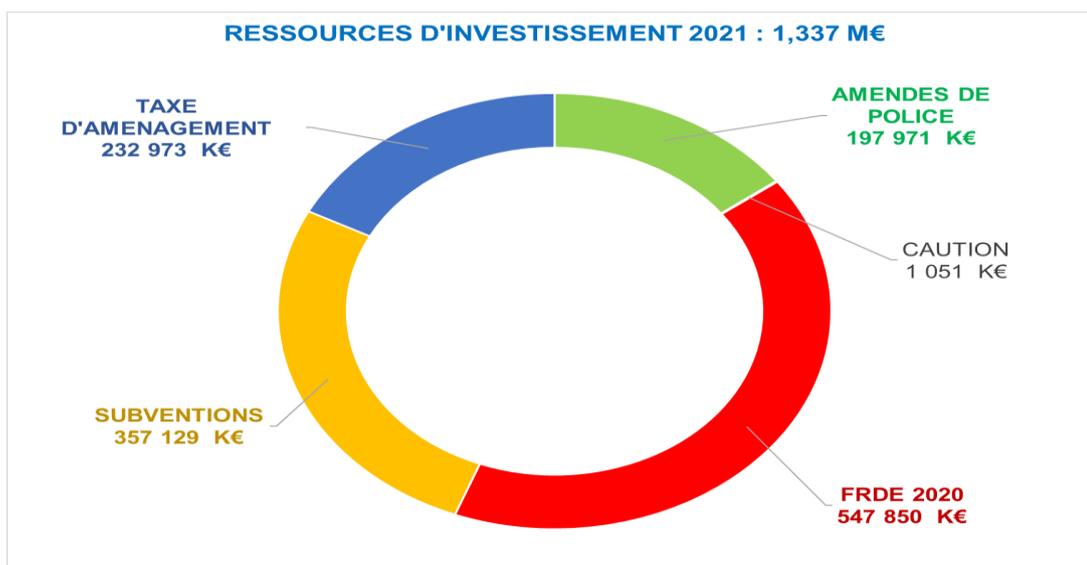
¹ Avis CRC n° 2021-095 relatif au compte administratif 2019 et bu



En 2021, le remboursement du capital de la dette ainsi que les échéances payées à S6P dans le cadre du partenariat public-privé « éclairage public » ont consommé 82 % des crédits d'investissement inscrits au BP 2021 (5.151 M€).



Les ressources d'investissement ne couvrent que 23 % des dépenses d'investissement, le besoin de financement accentuant le déficit du fonds de roulement de la collectivité.



D. Une dégradation régulière du fonds de roulement :

En M€	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne Brute	-6 792,00	-5 740,07	249,95	-1 989,72	-8 030,33
Annuité en capital de la dette	1 081,05	2 516,86	2 365,18	2 648,96	2 257,27
Epargne nette	-7 873,06	-8 256,93	-2 115,23	-4 638,68	-10 287,60
Dépenses d'investissement	1 318,64	5 821,82	5 957,50	1 463,47	3 417,47
Recettes propres d'investissement	2 383,63	4 628,97	4 337,11	2 675,13	1 335,92
Besoin de financement net	-6 808,07	-9 449,78	-3 735,62	-3 427,03	-12 369,14
Emprunt	0,00	2,09	0,00	0,42	1,05
Variation du fonds de roulement (FDR)	-6 808,07	-9 447,69	-3 735,62	-3 426,61	-12 368,09
D001	93,31	0,00	2 339,98	5 712,00	5 601,09
R001	0,00	979,09	0,00	0,00	0,00
1068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D002	1 894,94	9 775,41	15 904,04	16 267,64	19 805,15
R002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONDS DE ROULEMENT	-8 796,32	-18 244,01	-21 979,63	-25 406,24	-37 774,33

A retenir :

D'année en année, la section de fonctionnement se caractérise par un effet ciseaux des dépenses de fonctionnement sur les recettes, les **résultats d'exercice étant déficitaires** sur la période analysée.

Avec une épargne brute négative, la commune de Pointe-à-Pitre se caractérise par une situation d'insolvabilité financière.

Les ressources propres d'investissement (FCTVA, taxes d'aménagement, amendes de police) ne suffisent pas à couvrir les **dépenses patrimoniales** dont le remboursement de la dette, **générant de manière récurrente un besoin de financement**.

Les résultats annuels de clôture creusent régulièrement le fonds de roulement qui passe de - 8.796 M€ en 2017 à - 37.774 M€ en 2021.

Cette situation de faillite budgétaire rend la ville de Pointe-à-Pitre éligible au dispositif COROM : une situation financière fortement dégradée mais la volonté politique d'assainir les finances de la ville.

RF
Guadeloupe

III. Le COROM et la trajectoire de redressement des finances de Pointe-à-Pitre

A. La trajectoire de redressement COROM :

Le plan de redressement 2016 -2020 institué par avis de la CRC n° 2016 – 0207 n'a pas été respecté par la commune. Dans ses derniers avis n° 2021-0094 / 2021-0095 portant sur le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021, la chambre anticipait un déficit atteignant les 47 millions d'euros fin 2021.

Le retour à l'équilibre suppose, dès lors, des mesures structurelles et différents ajustements dans la gestion financière et/ou l'organisation des services de la collectivité. Le diagnostic fait apparaître que le rétablissement d'un équilibre budgétaire pérenne ne peut être atteint qu'à travers un programme d'actions s'inscrivant sur plusieurs exercices.

Sur le fondement de ces constats, des discussions ont été initiées entre l'État et la Commune en vue de la conclusion d'un protocole financier qui vise à remédier durablement aux difficultés budgétaires structurelles de la Commune.

Il repose sur des engagements réciproques. Ainsi, dans l'esprit des recommandations du rapport remis par les parlementaires Georges Patient et Jean-René Cazeneuve au Premier ministre, en décembre 2019, la Commune s'engage notamment au respect de la trajectoire de retour à l'équilibre définie au contrat ainsi qu'à la mise en œuvre de diverses dispositions destinées à améliorer sa gestion interne.

En retrouvant un équilibre budgétaire pérenne, la Commune sera en mesure de retrouver les marges de manœuvre dont elle a besoin pour disposer de la trésorerie nécessaire au respect des délais légaux de paiement (30 jours), de réaliser un certain nombre d'investissements indispensables au regard des besoins locaux, notamment en listant les investissements importants sur lesquels la commune peut s'engager.

Le contrat de redressement de l'Outre-Mer (COROM), scellant un partenariat tripartite (Préfet, Maire et DRFIP) a été signé le 21 février 2022 et fixe la trajectoire de redressement qui s'impose à la commune sur la période 2022 – 2023.

Pour sa part, l'État s'engage à :

- faire bénéficier la Commune d'assistances techniques opérées par l'AFD dont l'expert « finances » en place depuis octobre 2021
- octroyer une subvention exceptionnelle annuelle de 840 000 € sur la période 2021-2023
- soutenir financièrement les projets d'investissement

Les engagements de l'Etat sont étroitement liés au respect, par la commune, de ses propres engagements, appréciés sur la base d'indicateurs objectifs.

La commune et l'Etat se fixent dès lors, sur une période de deux ans, une trajectoire de redressement des comptes de Pointe-à-Pitre, la relance de l'investissement au service des Pointois constituant une priorité majeure de la présente mandature.

La prospective financière, dont les hypothèses sont retracées ci-après, vise à identifier les marges de manœuvre budgétaires de la commune.

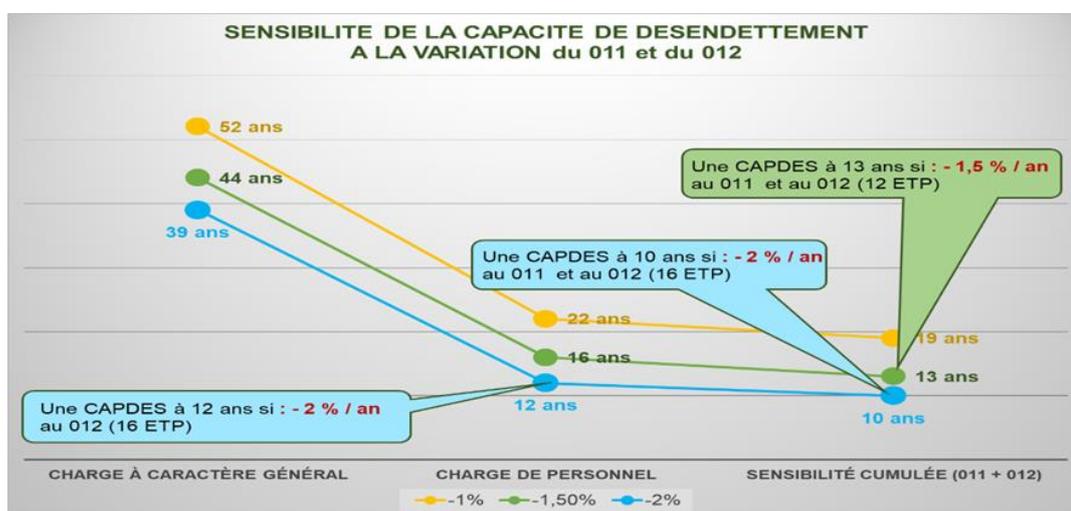
Les objectifs des budgets 2022 – 2023 :

- Rétablir l'équilibre budgétaire avec une **épargne brute positive dès 2022**, participant ainsi au remboursement du capital de la dette.
- Garantir une solvabilité financière de la commune à 10 ans en fin de prospective, autrement dit une **capacité à rembourser son encours de dettes en 10 ans** en y consacrant l'intégralité de sa CAF brute.
- **Investir à compter de 2023, 4 millions d'euros**, subventionnés à hauteur de 80 %, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements en cours d'élaboration.

Les leviers d'actions :

La trajectoire de redressement des comptes de la commune répondra aux objectifs suivants :

- Restaurer une épargne brute positive à compter de 2023,
- Générer une capacité de désendettement à 10 ans en 2026
- Investir 20 millions d'euros « phasés » sur quatre années,



Ce plan de redressement des comptes de la commune ne sera effectif qu'à la condition de réduire de 2% par an, pendant quatre années, les postes suivants :

- Charges à caractère général soit une économie attendue de 150 000 € / an
- Charges de personnel soit une économie annuelle de 650 000 € correspondant à 16 ETP

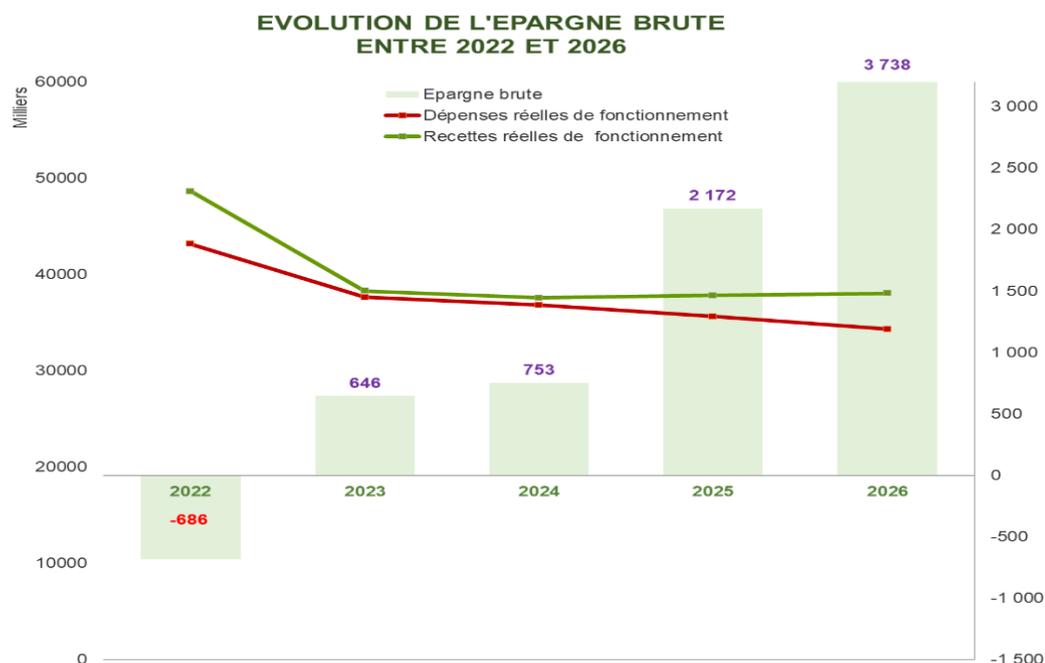
L'optimisation des recettes relevant de l'exploitation du domaine public (stationnement, marchés, redevance d'occupation du domaine public, ...) constitue également une piste de réflexion.

B. Les résultats de la prospective financière 2022 - 2026 :

Là encore, la situation financière prospective de la commune sera appréciée au regard du niveau d'épargne brute et de sa capacité à se désendetter.

- L'épargne brute (autofinancement ou CAF Brute) positive dès 2023 :

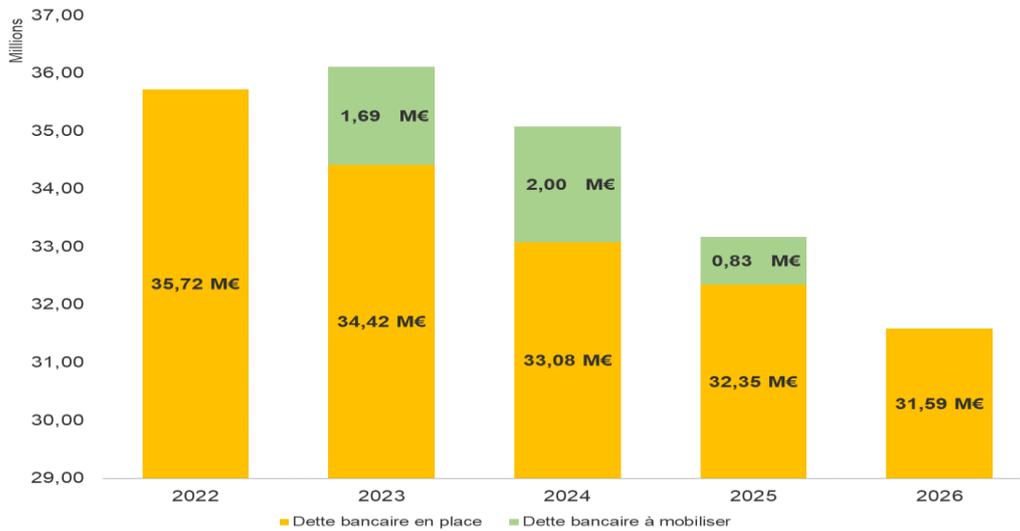
La section de fonctionnement retrouve une aisance financière avec une **épargne brute (autofinancement)** qui culmine à +3.7 M€ en fin de période.



- Un endettement maîtrisé :

La restauration des marges de manœuvre budgétaires de la commune permet la réalisation des volumes d'investissements programmés sur la période 2023-2026 (cf infra : PPI 2022 – 2026) tout en limitant le recours à l'emprunt.

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE 2022 - 2026

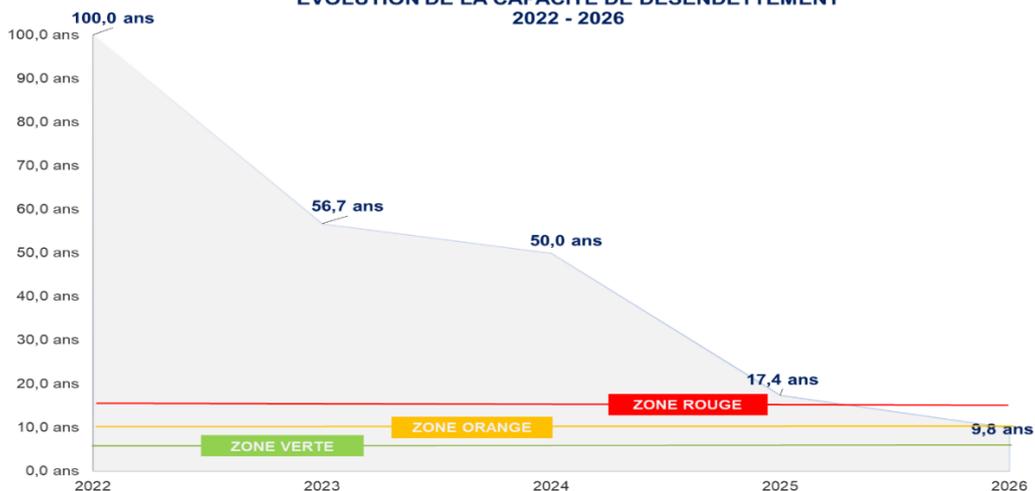


Après un pic en 2023, le désendettement de la commune se confirme, l'encours de la dette s'établissant à 36 M€ en fin de prospective.

- Une solvabilité financière retrouvée en 2026 :

Les hypothèses de réduction des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des ressources permettront, à la commune, de retrouver une solvabilité financière avec une capacité à se désendetter à 10 ans en fin de prospective.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT 2022 - 2026



A retenir :

Le respect de la trajectoire de redressement telle que définie dans le COROM, signé le 21 février 2022, permettra d'amorcer la restauration des marges de manœuvre budgétaires illustrée par l'évolution des indicateurs financiers suivants :

- L'épargne brute (**CAF brute**) redevient positive dès 2023 et culmine à **3.7 M€ en 2026**
- La commune affiche une **capacité de désendettement à moins de 10 ans en 2026**

Les efforts à consentir, entre 2022 et 2026, sur les charges de gestion courante (- 150 K€ par an) et la réduction annuelle des effectifs à raison de 16 ETP (hors départs naturels) permettront à la commune de relancer **un programme ambitieux mais responsable d'investissements estimé à 21 millions d'euros sur la période 2022 – 2026.**

IV. Les orientations budgétaires 2022 :

Le projet de budget primitif 2022 a été construit dans la perspective de la stratégie financière 2022 – 2026 jointe en annexe n° 4 et vise à répondre aux objectifs suivants :

- A. Objectif n° 1 : Poursuivre l'assainissement des comptes et dégager une épargne brute positive permettant de couvrir le besoin de financement généré par la section d'investissement :

La section de fonctionnement (hors déficit reporté) :

- Les recettes de fonctionnement ont été évaluées à 52,585 millions d'euros :

- Produits d'activités des services :	0.677 M€
- Produits de fiscalité :	28,600 M€
- DGF – DACOM – participations :	8,105 M€
- Revenus des immeubles de rapport :	2,500 M€ ²
- Subventions exceptionnelles COROM :	0,840 M€
- Reprise de la provision TF 2017 – 2020 :	10,157 M€
- Reprise de la provision OGEC :	0,460 M€
- Refacturation du personnel mis à disposition ³ :	1,246 M€
Total recettes de fonctionnement :	52,585 M€

 - Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 50,294 millions d'euros :

- Charges à caractère général :	8.203 M€
- Charges de personnel ⁴ :	26.300 M€
- FPIC :	0.200 M€
- Contributions (CCAS, CDE, SDIS, ...) :	7,500 M€ ⁵
- Frais financiers :	1.021 M€
- Charges exceptionnelles (régul. TF 2017-2020) :	4.500 M€
- Dépenses imprévues :	1.000 M€
- Dotation aux amortissements :	1.569 M€
Total dépenses de fonctionnement :	50.294 M€
- Résultat prévisionnel 2022 :** **2.292 M€**
- Epargne brute estimée : 3.861 M€

² Convention de mandat de gestion avec la SIG : Revenus locatifs estimés à 50 % des recettes 2021

³ Personnel CCAS (850 000 €) et CMA (396 000 €)

⁴ 17 départs à la retraite pour un gain de 396 K€ en 2022 et 773 K€ en 2023

⁵ Dont compensation de la refacturation du personnel au CCAS (e

La section d'investissement :

- Les recettes d'investissement ont été évaluées à 21.018 millions d'euros⁶ :

- Dotations et fonds divers (FCTVA, FRDE, TA,...) :	0.778 M€
- Subventions d'investissement :	0.220 M€
- Opérations d'équipement ⁷ :	7.399 M€
- Amortissement des équipements :	1.569 M€ ⁸
- Produits de cession (foncier SIG, terrain Darboussier) :	11.051 M€
Total recettes d'investissement :	21.018 M€

- Les dépenses d'investissement ont été estimées à 23.310 millions d'euros :

- Remboursement du capital de l'emprunt :	2.053 M€
- Etudes, achats d'immobilisations, travaux :	2.028 M€
- PPP « Eclairage public » :	1.000 M€
- Opérations d'équipement ⁹ :	8.975 M€
- Déficit 2021 :	9.255 M€
Total dépenses d'investissement :	23.310 M€

Besoin de financement 2022 : 2.292 M€

B. Objectif n° 2 : rembourser le capital de la dette bancaire avec des ressources propres

L'équilibre budgétaire est respecté lorsque le budget est voté en équilibre global et le remboursement du capital de la dette est couvert par des ressources propres, cette deuxième condition se vérifiant comme suit pour 2022 :

- Remboursement du capital de la dette :	2.053 M€
- Ressources propres :	3.398 M€
o <i>Amortissements des équipements</i> :	1.569 M€
o <i>Dotations et fonds divers (FCTVA, TA, FRDE)</i> :	0.778 M€
o <i>Produit de cession du terrain Darboussier</i> :	1.051 M€

C. Objectif n° 3 : Evaluer l'impact budgétaire des concessions d'aménagement

- **SEMSAMAR** : Bilan financier de la concession d'aménagement Laurisisque
- **SIKOA** : Apurement des créances détenues par le bailleur sur la ville de Pointe-à-Pitre par compensation légale au moyen de l'indemnité de sortie du bail à construction pour la Résidence des Lauriers
- **SIG** : Crédits à inscrire au budget primitif 2022 portant sur les concessions d'aménagement RUPAP (Cf. annexe 4).

⁶ Dont RAR 2021

⁷ Dont opérations de concession d'aménagement : SEMSAMAR et SIKOA

⁸ Convention de mandat de gestion avec la SIG : Revenus locatifs

⁹ Dont opérations de concession d'aménagement : SEMSAMAR et

D. Objectif n° 4 : Consacrer l'exercice 2022 à préparer les projets qui démarreront en 2023 : DCE AMO, MOE, DCE travaux, montage des dossiers de demande de financement (DETR, DSIL, DPV, CAF, fonds de concours), démarches qui concerneront notamment l'appel à projet pour le Marina Tennis Club (MTC) et la poursuite du stade Pierre Antonius.

E. Objectif n°5 : Optimiser la recherche de financement des opérations d'investissement afin de réduire l'autofinancement communal qui représente aujourd'hui plus de 80 % des projets programmés (cf V. PPI 2022 – 2026).

Dans ses rapports stratégiques avec Cap Excellence, la commune devra rééquilibrer à son avantage les relations financières (Fonds de concours) mais également réengager le processus de versement des sommes dues dans le cadre des transferts des équipements sportifs et culturels, évalué à plus de 5 millions d'euros.

F. Objectif n° 6 : Renégocier le crédit revolving pour limiter le coût des intérêts de la dette (Cf VI. – Caractéristiques de la dette bancaire de la ville de Pointe-à-Pitre)

A retenir :

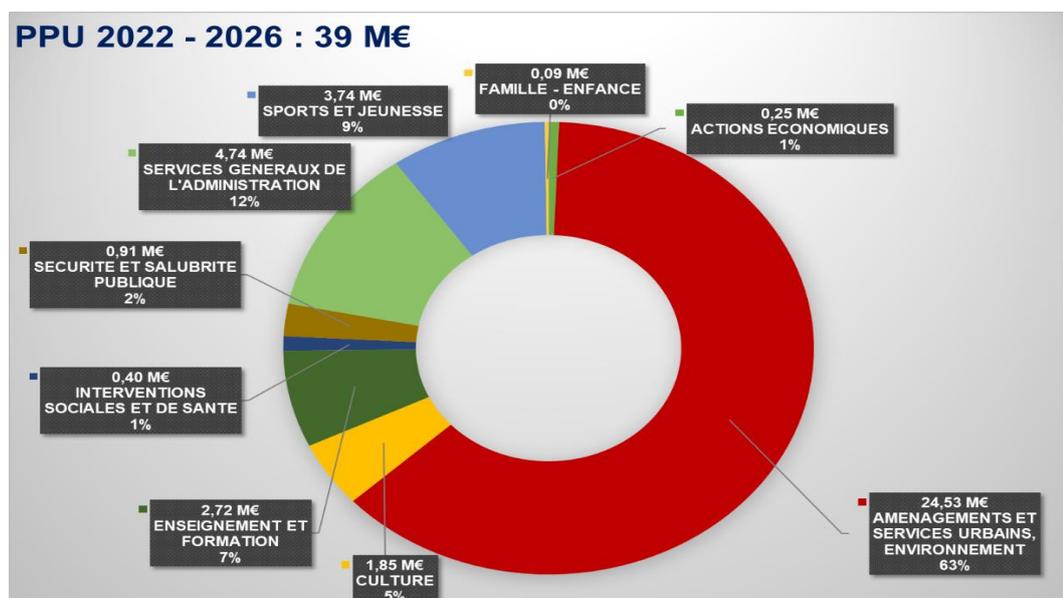
Les orientations budgétaires 2022 se déclinent comme suit :

- Présenter un budget équilibré 2022 (hors reprise des résultats déficitaires reportés) permettant de stabiliser le niveau du fonds de roulement
- Dégager un autofinancement permettant de couvrir le besoin de financement estimé des opérations d'investissement, soit 2.292 M€
- Rembourser le capital de la dette par des ressources propres
- Equilibrer par des cessions foncières les déficits des concessions d'aménagements
- Atteindre un taux de réalisation des projets d'investissement de 60%
- Optimiser la recherche de financements des projets d'investissement
- Renégocier le crédit revolving de 20 M€ afin de limiter la charge de la dette

V. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI 2022 – 2026)

Le programme pluriannuel d'investissements 2022 – 2026 est évalué à 39.222 M€ et subventionné à hauteur de 3.124 M€ (annexe n° 5).

A. La programmation par politique publique



Dans le respect de la lettre de cadrage, l'enveloppe dédiée aux opérations d'investissement a fait l'objet d'une priorisation des projets au sein du PPI au regard des critères suivants :

- Préservation de l'intégrité physique des personnes, de l'environnement ou d'une infrastructure ou encore traitement d'une situation d'insalubrité patente
- Projets subventionnés
- Recettes qui amortiront à court terme le coût initial du projet

Le détail des projets est joint en annexe 6 du présent document et sont décrits ci-après les projets retenus :

1. Politique d'administration générale :

Pour l'année 2022, les priorités de la Ville porteront sur la poursuite de l'amélioration des conditions de travail des agents avec l'acquisition de véhicules pour divers services, la remise à niveau des systèmes informatiques, la poursuite des installations et réparations des climatisations.

Un accent sera mis sur la contractualisation avec des Assistants à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) pour la préparation des dossiers de consultations des entreprises. Ces AMO permettront d'accompagner les équipes de la Ville sur les différents projets en cours et à venir (Ex. : relance de l'appel à projets pour la Marina Tennis Club (MTC), Stade Pierre Antonius).

RF
Guadeloupe

2. Sécurité

Cette proposition devra permettre de poursuivre le déploiement des défibrillateurs au sein des établissements et bâtiments communaux.

3. Enseignement et formation

L'attention sera portée sur les mises aux normes et les travaux d'amélioration d'accueil et de fonctionnement des bâtiments scolaires. A ce titre, plusieurs établissements bénéficient de subventions, notamment au travers de la Dotation Politique de la Ville (2020, 2021 et prochainement 2022). En outre, 2022 verra la réalisation du projet « Ecole numérique » conventionnée dans le cadre de la « Cité éducative ».

4. Culture

Sont mis en avant dans cette politique, la mise en accessibilité des bâtiments culturels tels que la salle George TARER, le Pavillon de la Ville et la Médiathèque. Aussi, la Ville envisage une opération de réhabilitation et d'aménagement du centre culturel Rémy NAINSOUTA en y intégrant la future école de musique.

5. Sport et jeunesse

Les travaux à réaliser seront principalement dédiés à l'obtention de l'homologation du Hall Paul CHONCHON en sa qualité d'enceinte sportive et culturelle.

Le complexe sportif Michel BENJAMIN fera l'objet d'une attention particulière visant à sa remise en service avec une tranche de travaux subventionnée au titre de la Dotation Politique de la Ville 2020, pour la mise en sécurité (remplacement des clôtures et des équipements sportifs). La 2^{ème} tranche porte, quant à elle, sur la remise à niveau des infrastructures (terrain de football, gazon, parking et pose de refoulement).

6. Famille et enfance

Il s'agira d'effectuer les travaux d'aménagement et de mises aux normes des crèches lesquels sont subventionnés par la CAF.

7. Aménagements, services urbains et environnement

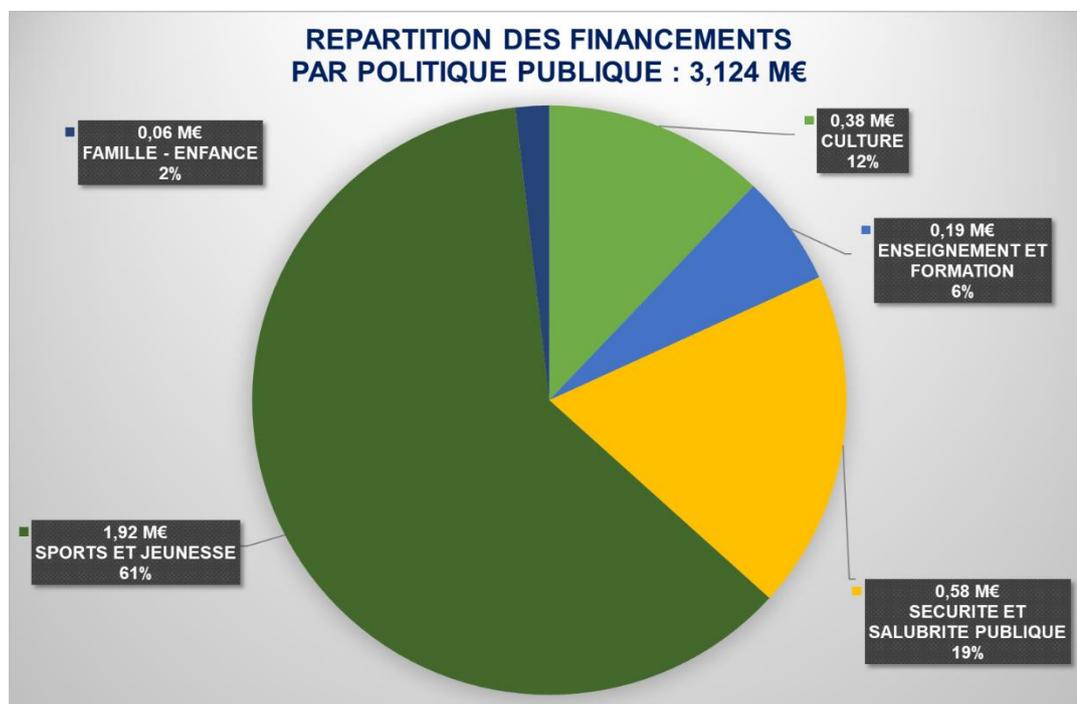
Les travaux qui seront réalisés dans cette politique publique, vont cibler l'amélioration de la qualité et du traitement des espaces publics (réparation des horodateurs, signalisation verticale et fourniture d'enrobés).

8. Actions économiques

L'enjeu de cette politique est ciblé sur l'aménagement des zones
Maraîchers. Les travaux porteront sur l'aménagement

de cet espace de vente de productions agricoles (clôtures et accès, enrobé, marquage).

B. Les financements externes



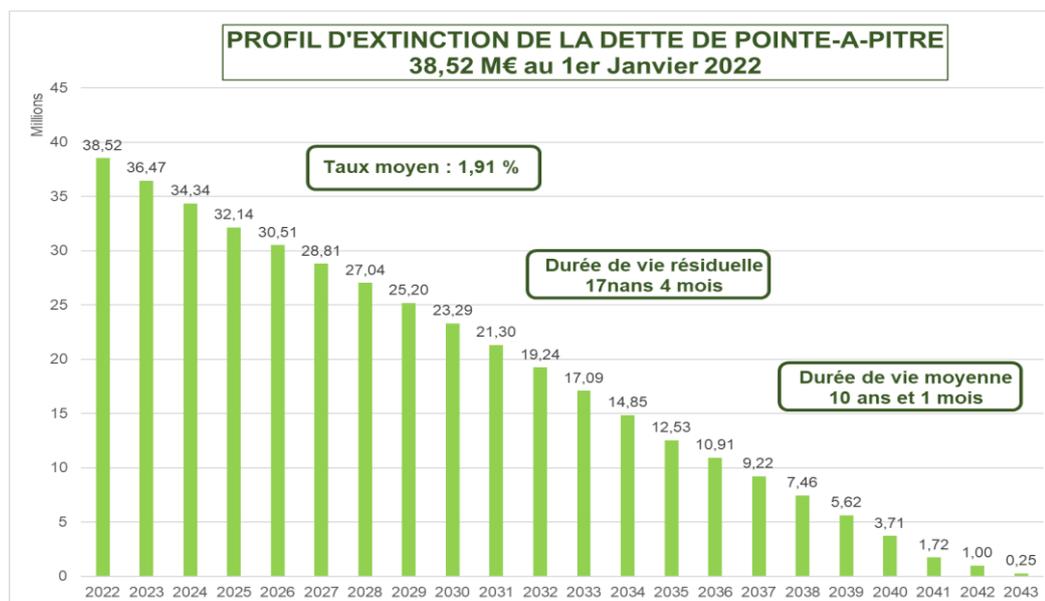
Les orientations budgétaires 2022 :

- Présenter un budget équilibré 2022 (hors reprise des résultats déficitaires reportés) permettant de stabiliser le niveau du fonds de roulement
- Dégager un autofinancement permettant de couvrir le besoin de financement estimé des opérations d'investissement, soit 2.292 M€
- Construire une stratégie RH (IDV, rupture conventionnelle,...)
- Rembourser le capital de la dette par des ressources propres
- Equilibrer par des cessions foncières les déficits des concessions d'aménagements
- Atteindre un taux de réalisation des projets d'investissement de 60%
- Optimiser la recherche de financements des projets d'investissement
- Renégocier le crédit revolving de 20 M€ afin de limiter la charge de la dette

VI. Les caractéristiques de la dette bancaire de la ville de Pointe-à-Pitre

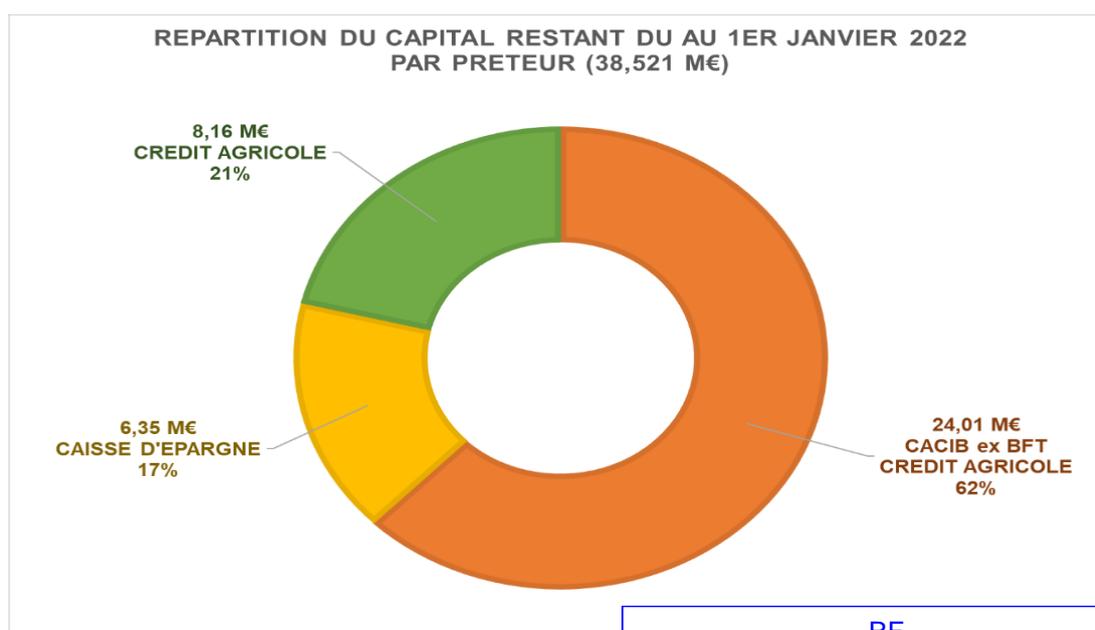
A. La dette globale s'établit à 38.521 M€ au 1^{er} Janvier 2022 :

Avec un taux moyen de 1.91 %, une durée résiduelle moyenne de 17.4 ans et une durée de vie moyenne de 10.1 ans. Le profil d'extinction de la dette est illustré ci-après :



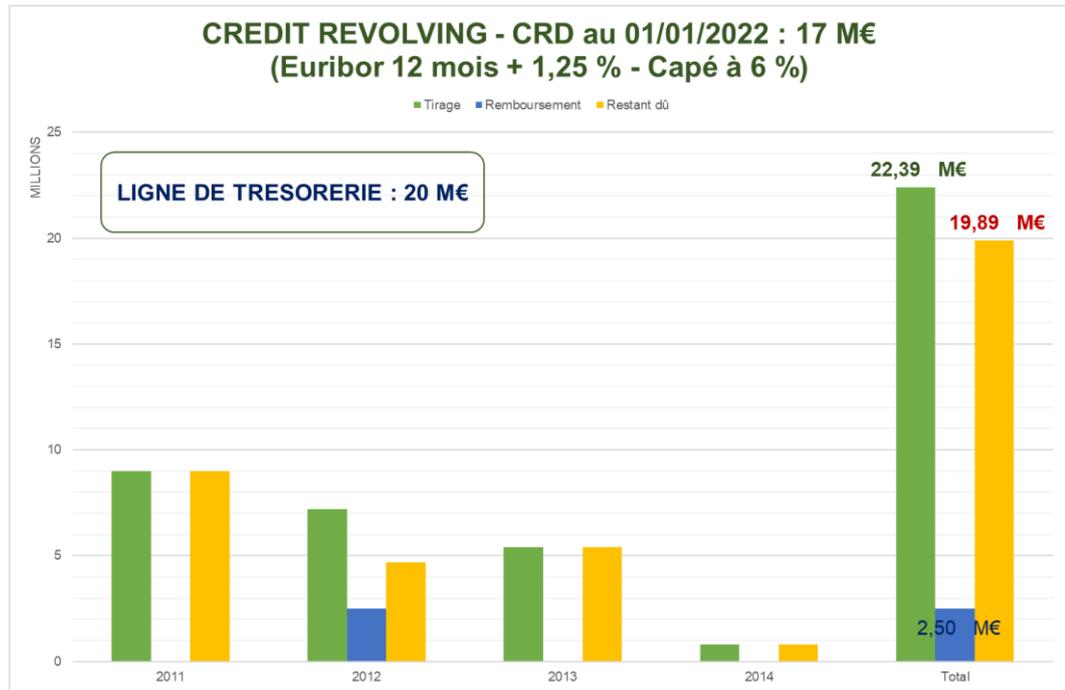
B. La dette par prêteur :

L'encours de dettes porte sur un portefeuille de six contrats qui se répartit comme suit :



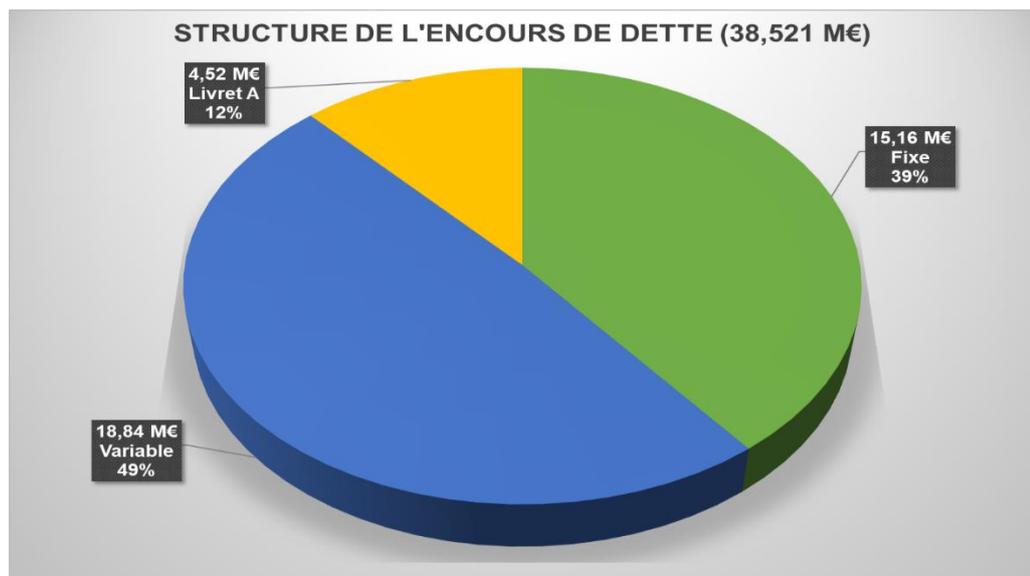
RF
Guadeloupe

62 % de l'encours est détenu par le Crédit Agricole dont un crédit revolving souscrit en 2011 à hauteur de près de 23 millions d'euros, indexé sur Euribor 12 mois + 1.25 % et capé à 6 %.



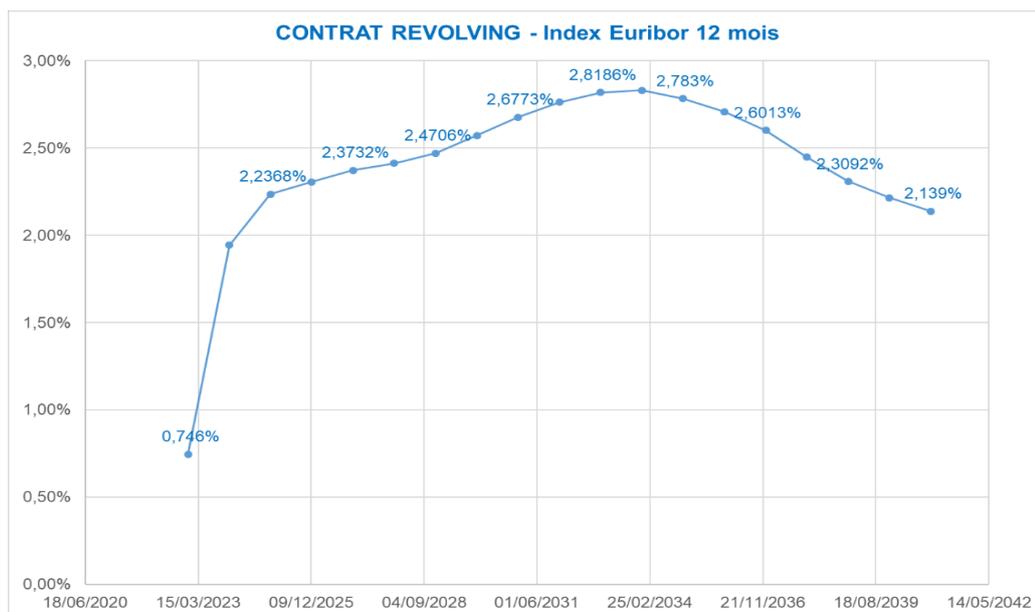
C. La dette par nature :

49 % de l'encours est exposé à un taux variable qui s'établit aujourd'hui à 0.746 % + 1.25 % (marge), soit 1.996 %.



D. La dette par risque :

Si l'encours, avec des indices de la zone euro et des taux fixes ou variables simples, ne présente aucun risque au regard de la charte Gissler¹⁰, le contexte international ne manquera pas d'influer sur la courbe des taux qui est anticipée comme suit (hors marge bancaire) pour le crédit revolving (Capital restant dû au 01/01/2022 : 17 M€). Ce produit présente un risque de taux capé à 6 %. Il conviendra d'étudier l'option d'un SWAP à taux fixe.



A retenir :

L'encours de la dette bancaire n'est pas exposé à un risque de taux au sens de la Charte Gissler.

Pour autant, le volume d'emprunts indexés sur un taux variable représente 49 % (hors livret A) du portefeuille dont le crédit revolving d'un montant de 23 millions d'euros, négocié au taux Euribor 12 mois + 1.25 % et capé à 6%. Le contexte international montre d'ores et déjà des signes de dégradation de ce taux indexé.

L'option d'un swap à taux fixe devra être étudiée en vue de limiter le poids des intérêts de la dette.

¹⁰ Charte Gissler : La signature en 2009 d'une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la diffusion de la circulaire du 25 juin 2010 c des produits structurés à risque.

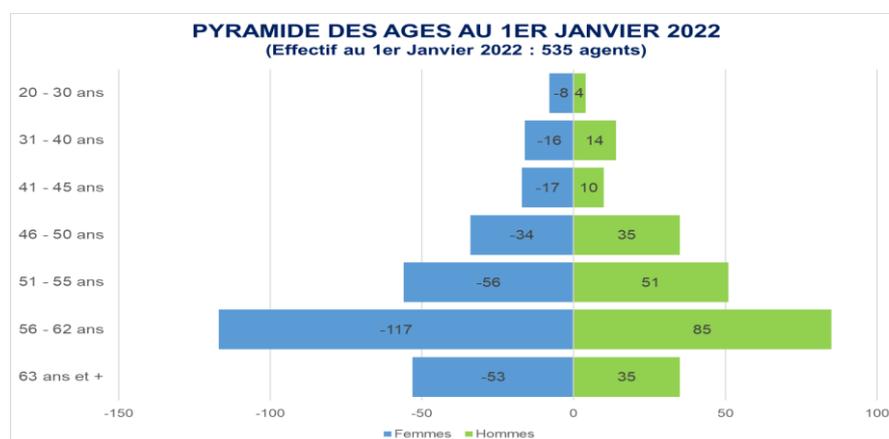
VII. Structure et évolution des effectifs :

Conformément aux dispositifs législatifs énoncés en préambule, sont présentés ci-après les éléments structurels de la masse salariale ainsi que les données relatives à la rémunération, horaires et avantages en nature.

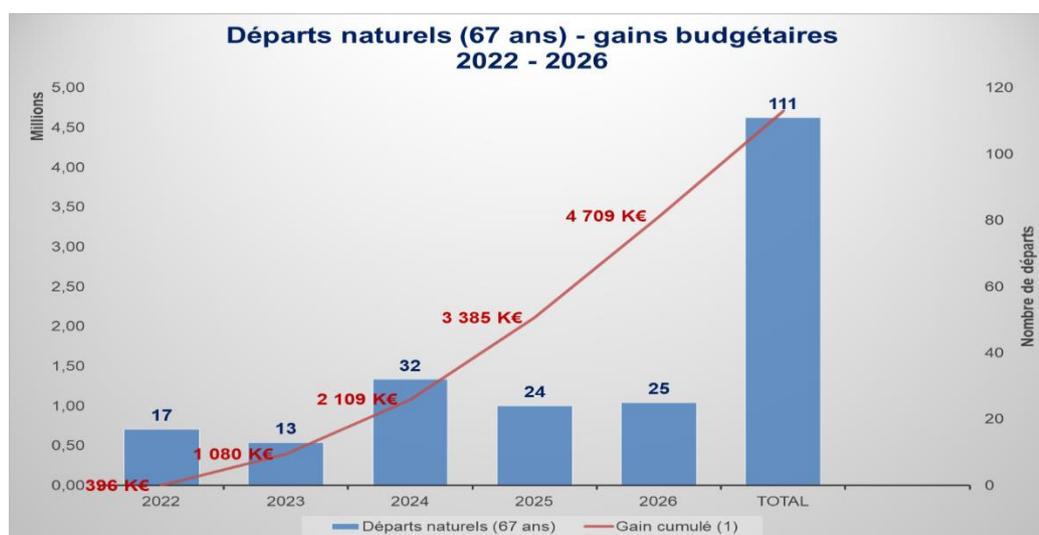
A. Les éléments structurels de la masse salariale :

La structure des Ressources Humaines de la ville de Pointe-à-Pitre, comptant 535 agents au total, est marquée par le vieillissement de ses salariés, un faible taux de départ à la retraite à l'âge légal, une sur dotation en agents de catégorie C et une sous dotation des agents de catégorie A :

- 88 agents sont, à ce jour, âgés de plus de 62 ans.

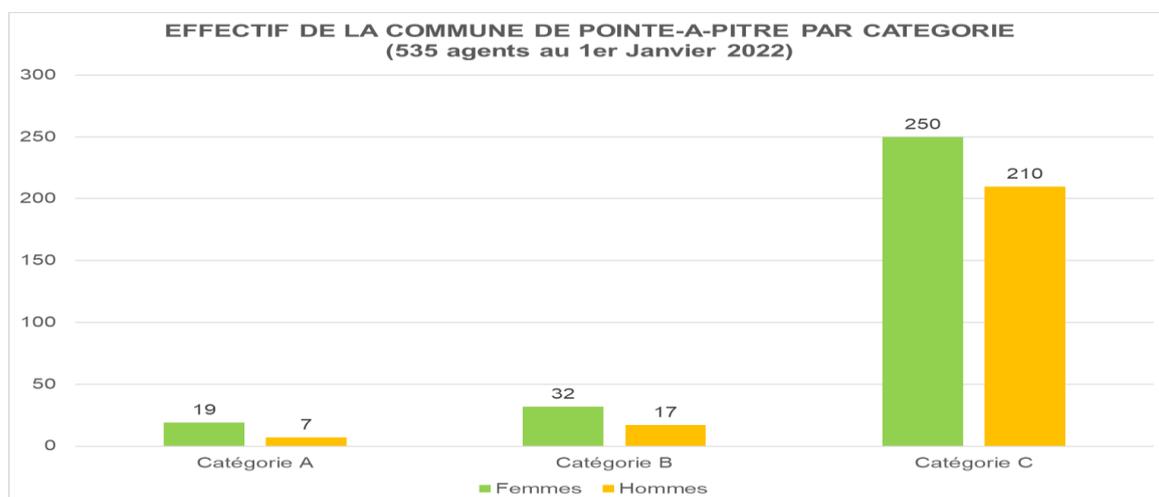


Une simulation « prudentielle » de départ à la retraite à l'âge limite (67 ans) permet de mettre en exergue un gain cumulé de plus de 4.7 M€ ramenant le budget dédié à la masse salariale à 24 M€ en fin de période.



RF
Guadeloupe

- Les agents de catégories A, B et C représentent respectivement 5%, 9 % et 86 % des effectifs de la commune.



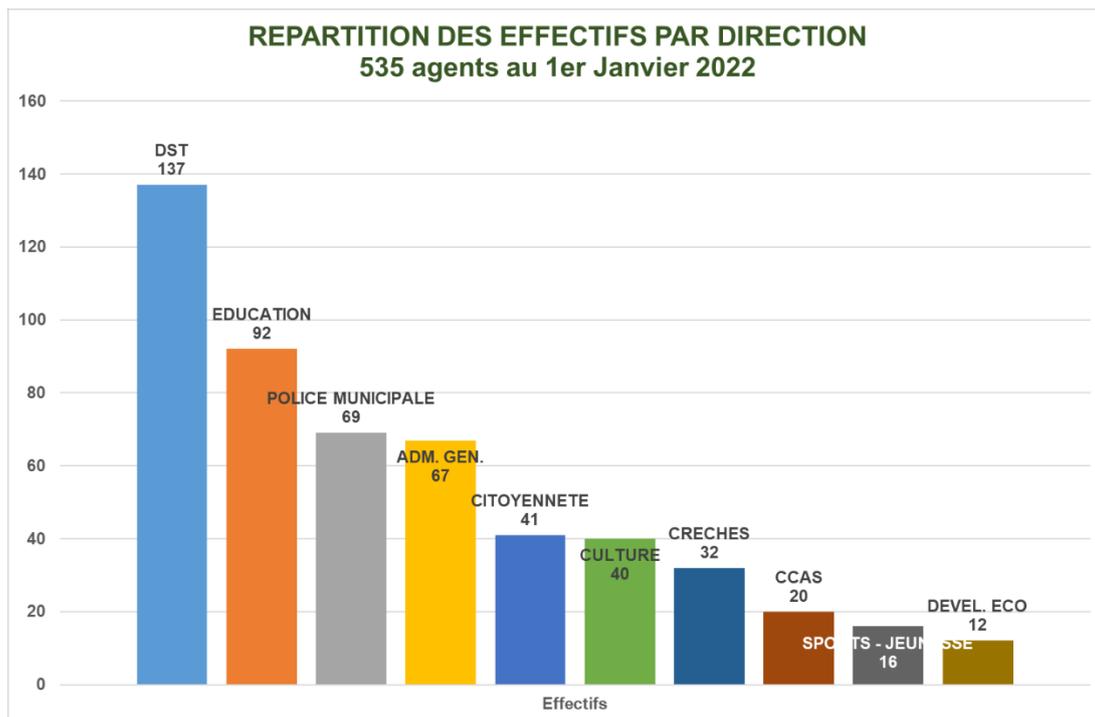
- Le personnel est représenté à 56 % par la gente féminine et relève, pour 55 %, de la filière technique. 98 % des agents sont titulaires de leur cadre d'emplois :

Le statut des agents de Pointe-à-Pitre au 1er Janvier 2022

Libellé statut	Personnel féminin	Personnel masculin	Total général
Chomeur indemnise		1	1
Collaborateur de Cabinet	2		2
Contractuel		1	1
Non titulaire	5	1	6
Stagiaire	1	1	2
Titulaire	293	230	523
Total général	301	234	535

Les agents de Pointe-à-Pitre par filière au 1er Janvier 2022

Filière	Personnel féminin	Personnel masculin	Total général
Administrative	114	57	171
Animation	12	4	16
Culture - Patrimoine	10	1	11
Police municipale	3	16	19
Sociale	22	3	25
Technique	140	153	293
Total général	301	234	535



B. Rémunérations, horaires et avantages en nature :

LA REMUNERATION DES AGENTS DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE

Libellés	CA 2021 (prévisionnel)	Projet BP 2022
Cotisations familiales, sociales, salariales et patronales		
Charges de SS et prévoyance	6 276 093	7 001 000
Supplément familial de traitement (SFT)	1 169	3 000
Non titulaires		
Apprentis		1 600
Primes et Heures supplémentaires (Non Titulaires)	396	-
Rémunérations principales (Non Titulaires)	348 691	450 000
Titulaires		
Nouvelle Bonification indiciaire (NBI)	540 851	364 000
Rémunérations principales (Titulaires)	16 841 177	17 700 000
Supplément familial de traitement (SFT)	54 335	70 000
PPCR (Titulaires)	1 200 000	400 000
Total général	25 262 712	25 989 600

TEMPS DE TRAVAIL : 151,67 heures / mois

Libellé	2021	2022 (prévisions)
Temps complet	535	526
Temps non complet		
Total :	535	526

AVANTAGES EN NATURE

Libellé	2021	2022 (prévisions)
Coût des tickets restaurant	0	0
Nombre de logements de fonction	0	0
Nombre de véhicules de fonction	0	0
Nombre de téléphone de service	94	94
Nombre d'ordinateurs de fonction	0	0
Postes fixes	137	137
PC portables	59	63

C. Evolution des effectifs sur la période 2022 – 2026

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Effectif au 1er Janvier N dont 4 recrutements de A	539	526	517	489	469	
Départs naturels (67 ans)	17	13	32	24	25	111
Gain cumulé (1)	396 K€	1 080 K€	2 109 K€	3 385 K€	4 709 K€	
Evolution de la masse salariale dont GVT : 1,5 %	26 800 K€	26 508 K€	25 861 K€	24 954 K€	23 984 K€	

(1) Les gains ont été calculés au prorata temporis en année N et intégrés en année pleine en N+1

Dans la projection présentée ci-dessus, l'effectif de la commune passerait de 539 agents en 2022 à 469 en 2026 sachant que l'effectif de Pointe-à-Pitre devrait s'établir à 350 – 360 agents. Pour mémoire, le ratio « charge de personnel » / habitant » s'élève à 1 564 €/Pointois, soit près de trois fois la moyenne de la state (Source DGCL 2020 : 657 € / habitant).

Il convient de noter que la projection des effectifs sur la période 2022 – 2026 intègre le recrutement de quatre cadres de catégorie A par an, soit 16 agents supplémentaires afin de répondre, d'une part, aux besoins d'encadrement et d'expertise et d'autre part, à la mise en œuvre de l'organigramme adopté par le Conseil Municipal en 2020.

VIII. Le budget annexe « Maison de quartier Bergevin »

La construction de la Maison de Quartier Bergevin a été inscrite dans le programme de rénovation urbaine (RUPAP) et réaffectée en 2021 au PNRU. Initialement valorisée à 4 189 682 HT, son financement se décline conformément à l'annexe 7.

Afin d'identifier les flux financiers relatifs à cette opération, a été créé, par délibération n° 16 du conseil municipal réunie le 8 février 2020, un budget annexe « Maison de Quartier Bergevin ».

En raison de problématiques technique et financière, le chantier « Maison de Quartier Bergevin » a été arrêté. La reprise de l'opération est contrainte par un surcoût lié au retard pris dans la réalisation de l'ouvrage et aux demandes et adaptations du projet en vue d'héberger la future antenne de la CGSS et de l'ALEFPA. Le surcoût est estimé à environ 800 000 € ; afin de couvrir ce besoin de financement, un prêt a été sollicité auprès de l'AFD.

Enfin, afin de limiter l'impact du déficit de trésorerie de la commune sur le paiement des prestataires intervenant dans la réalisation de ladite opération, un préfinancement, à hauteur du montant des subventions attribuées dans le cadre de ce projet, a également fait l'objet d'une demande auprès de l'AFD.

Les demandes de prêt et préfinancements sont en cours d'instruction.

Les prévisions budgétaires 2022 sont présentées ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	Libellé	CA 2021 (prévisionnel)	BP 2022 prévisionnel	RAR 2021	Total budget prévisionnel
13	Reversement de subventions	-		-	-
16	Emprunts et dettes				-
20	Immobilisations incorporelles			-	-
21	Immobilisations corporelles	1 454 455,68	2 735 226,32		2 735 226,32
23	Immobilisations en cours				-
	Opérations d'équipement				-
041	Opérations patrimoniales				
001	Solde d'exécution reporté		614 505,98	-	614 505,98
	Total Dépenses de fonctionnement	1 454 455,68	3 349 732,30	-	3 349 732,30
Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	CA 2021 (prévisionnel)	BP 2022 prévisionnel	RAR 2021	Total budget prévisionnel
10	Dotations fonds divers et réserves				-
13	Subventions d'investissement	839 949,70	3 349 732,30		3 349 732,30
16	Emprunts et dettes				-
	Opérations d'équipement				-
040	Opér. Ordre de transfert entre sections				-
041	Opérations patrimoniales				
024	Opér. Ordre de transfert entre sections				-
	Total recettes de fonctionnement	839 949,70	3 349 732,30	-	3 349 732,30
Solde d'exécution au 31 décembre 2021		- 614 505,98	Besoin de financement :		-

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 – ELEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE CADRAGE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit présenter :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a complété les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 10.000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail dans la commune.

Enfin, le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 dispose qu'à l'occasion du DOB, la collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel, pour l'ensemble de ses budgets.

ANNEXE 2 : RETROSPECTIVE FINANCIERE 2017 - 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chiffres en K€	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41 410,11	39 884,22	45 251,70	41 532,68	48 065,98
Variation		-4 %	13 %	-8 %	16 %
dont impôts ménages (et RS)	10 502,18	10 811,35	11 019,78	11 595,20	14 641,31
dont Attribution de Compensation	4 708,31	5 105,30	8 459,68	6 682,82	3 803,98
dont DGF + DSU + DSR	8 316,66	7 476,85	6 952,42	7 601,45	7 775,55
dont taxes carburants	1 145,47	842,13	1 269,34	1 156,89	754,19
dont octroi de mer	7 226,61	7 198,51	8 562,58	8 577,16	6 903,92
dont tarifs	431,70	245,58	580,52	569,27	697,52
dont revenus des immeubles	3 055,96	3 569,44	5 998,39	5 019,76	4 939,47
dont autres	6 023,22	4 635,07	2 408,99	330,12	8 550,03
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	47 178,60	44 802,96	42 300,48	42 467,01	54 386,60
Variation		-5,0%	-5,6%	+0,4%	+28,1%
dont personnel	27 195,77	27 025,66	26 769,65	25 091,21	25 714,93
dont achats et charges externes	12 892,29	6 775,39	8 659,82	7 218,40	8 086,32
EPARGNE DE GESTION	-5 768,49	-4 918,74	2 951,22	-934,32	-6 320,62
Variation		-14,7%	-160,0%	-131,7%	+576,5%
Frais financiers hors indemnités (dont ΔICNE)	-1 023,51	-821,34	-2 701,28	-1 055,40	-1 709,71
EPARGNE BRUTE	-6 792,00	-5 740,07	249,95	-1 989,72	-8 030,33
Variation		-15,5%	-104,4%	-896,1%	+303,6%
Remboursement dette	1 081,05	2 516,86	2 365,18	2 650,12	2 257,27
EPARGNE NETTE	-7 873,06	-8 256,93	-2 115,23	-4 639,84	-10 287,60

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chiffres en K€	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 383,63	4 628,97	4 337,11	2 675,13	1 335,92
dont cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont FCTVA, FRDE et TA	1 605,04	210,75	1 286,15	567,72	780,82
dont subventions d'équipement et fonds de concours	1 368,27	4 418,22	2 679,15	2 107,41	555,10
Emprunts	0,00	2,09	0,00	0,42	1,05
dont refinancement de R.A. et de CLTR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont emprunt "nouveau"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 318,64	5 821,82	5 957,50	1 463,47	3 417,47
dont subventions d'équipement et fonds de concours	0,00	27,00	0,00	40,00	0,00
dont opérations patrimoniales	1 318,64	5 794,82	5 957,50	1 422,32	3 417,47
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (hors ΔICNE)	-6 808,07	-9 447,69	-3 735,62	-3 427,76	-12 368,09
FONDS DE ROULEMENT AU 31 décembre	-8 796,32	-18 244,01	-21 979,63	-25 406,24	-37 774,33
STOCK DE DETTE AU 31 Décembre	47 229,26	45 262,92	47 229,26	40 809,15	38 521,29
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	-13,9%	-12,3%	6,5%	-2,2%	-13,1%
TAUX D'EPARGNE BRUTE	-16,4%	-14,4%	0,6%	-4,8%	-16,7%
CAPACITE DE DESENETTEMENT (en années)	NC	NC	189,0	NC	NC

RF
Guadeloupe

ANNEXE 3 : TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT COROM - 2022 -2023

PROSPECTIVE FINANCIERE 2022 - 2023 Le scénario alternatif

En K€	2020 (CA voté)	BP 2021 (Arrêté préfectoral)	CA 2021 (prévisionnel)	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	41 533	46 875	45 177	48 658	38 299
Dépenses réelles de fonctionnement	39 495	62 393	56 506	43 187	37 652
011 - Charges à caractère général	6 757	8 233	7 816	10 500	5 393
012 - Charges de personnel (incluant les départs à la retraite à 67 ans)	25 091	27 886	25 213	25 039	24 574
65 - Autres charges de gestion courante	5 226	8 342	7 951	5 550	5 550
CAF Brute (1)	2 038	-5 361	-1 172	-686	646
Remboursement du capital de la dette	2 649	2 294	1 535	1 265	1 301
CAF nette	-611	-7 655	-2 707	-1 952	-655
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts) (2)	2 676	10 287	2 786	23 770	5 311
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	2 280	14 188	1 702	10 745	5 890
Besoin de financement (après prise en compte du remboursement de la dette)	2 254	6 195	451	-11 760	1 881
Mobilisation d'emprunts	0	0	0	0	2 234
Solde d'exécution	-2 254	-6 195	-451	11 760	354
Déficit cumulé (après reprise du résultat N -1)	-25 406	-47 119	-37 186	-19 956	-18 956

(1) Retraite de la constitution/reprise sur provisions

(2) dont cession SIG : 20 M€ en 2022

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2022
971-219711207-AU_020_2022-AU

ANNEXE 4 – STRATEGIE FINANCIERE 2022 – 2026 (Extrait de la prospective financière 2022-2026 établie à l'occasion du COROM)

Les hypothèses de la prospective budgétaire (décembre 2021) :

1. La Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement :

Avant toute nouvelle programmation, il conviendra de lancer les opérations pour lesquelles des financements ont été obtenus (DSIL Plan Relance, DPV,...). Les restes à réaliser 2021 s'établissent comme suit :

Opérations	Dépenses 2021
Aménagement du complexe sportif Michel Benjamin (SPO001)	165 784,00
Création crèche des Lauriers	-
Extension du système de Vidéoprotection (ESP011)	314 320,49
Mise en accessibilité des bâtiments communaux (SEC003)	100 000,00
Mission suivi animation OPAH-RU (MO OPAH)	132 000,00
PPP (ESP012 - ESP013 - ES'P014)	1 179 000,00
Réfection de l'éclairage sportif du Hall Paul Chonchon (SPO004)	40 000,00
Réfection salle George TARER (CLT004)	20 000,00
Travaux dans les écoles CIPOLIN, BAMBUCK et FEIX (OPE116, OPE042, SCO008)	-
Travaux de réfection des sanitaires du Musée saint john perse (CLT001)	59 675,00
Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Fernande Bonchamps - DPV 2020 (SCO009)	68 355,00
Travaux de réhabilitation école Jolivière, Fengarol, Bébian et Bonchamps (OPE378, OPE379, OPE381 et OPE382)	-
Travaux monument historique de la Médiathèque Achille René-Boisneuf (CLT003)	20 000,00
Total général	2 099 134,49

- La poursuite du PPP « Rénovation de l'éclairage public » se traduira pas un engagement budgétaire de 900 000 € sur la période 2022 – 2026
- Les concessions d'aménagements RUPAP (SIG) nécessitent les inscriptions suivantes :

CONCESSIONS D'AMENAGEMENT RUPAP - RESTES A REALISER 2021

Opérations	Montant de la créance TTC	Déjà réglé par PAP	RAR 2021
Mandats de travaux	1 898 563,34	1 548 391,20	350 172,14
10110102 - Résidence Bergevin TR1	685 858,87	651 052,00	34 806,87
10110103 - Résidence Bergevin TR2	338 793,85	260 000,00	78 793,85
10180104 - Résidence Mortenol Sud	327 082,48	130 210,20	196 872,28
10200102 - Résidence Louisy Mathieu TR1	498 855,41	507 129,00	8 273,59
10200103 - Résidence Louisy Mathieu TR3	47 972,73	-	47 972,73
Subventions / constructions neuves	357 037,00	-	53 555,55
Subvention 47 logts Quai Lefèvre ex CGSS Acpte - 1396001	166 356,00	-	24 953,40
Subvention 28 LLS - 12 LLTS Quai Lefèvre ex FOLG - 14460001	190 681,00	-	28 602,15
Subvention du CD destinée à la concession d'aménagement RUPAP et perçue par la ville	357 680,00		357 680,00
Concessions d'aménagement RUPAP - Part. ville à la place des dissidents et VRD primaires	2 220 170,45	1 843 438,77	565 446,17
<i>dont apport en nature</i>	<i>1 688 880,00</i>	<i>1 688 880,00</i>	<i>143 554,80</i>
<i>dont participation numéraire</i>	<i>531 290,45</i>	<i>154 558,77</i>	<i>421 891,37</i>
	TOTAL RESTES A REALISER 2021 :		1 326 853,86

RF
Guadeloupe

CONCESSIONS D'AMENAGEMENT RUPAP - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2022 - 2023

Opérations	Créances TTC	RAR 2021	RESTANT DU	Phasage	
				2022	2023
Subventions / constructions neuves	357 037,00	53 555,55	303 481,45	-	303 481,45
Subvention 47 logts Quai Lefèvre ex CGSS Acpte - 1396001	166 356,00	24 953,40	141 402,60		141 402,60
Subvention 28 LLS - 12 LLTS Quai Lefèvre ex FOLG - 14460001	190 681,00	28 602,15	162 078,85		162 078,85
Acquisitions par la ville des parcelles aménagées par la concession d'aménagement RUPAP pour construction d'équipements publics	543 715,20	-	543 715,20	543 715,20	-
Ilôt 15 (Maison de quartiers)	83 848,80	-	83 848,80	83 848,80	
Ilôt 3 (Ecole Jolivière sur foncier du stade)	459 866,40	-	459 866,40	459 866,40	
Equipements publics réalisés par concessions d'aménagement RUPAP	21 330 005,10	17 141 760,00	4 188 245,10	4 188 245,10	-
Participation de la ville aux VRD secondaires Bergevin et Henri IV	5 426 003,49	2 483 694,00	2 942 309,49	2 942 309,49	-
<i>dont apport en nature</i>	2 694 807,99	2 483 694,00	211 113,99	211 113,99	
<i>dont participation numéraire</i>	2 731 195,50	-	2 731 195,50	2 731 195,50	
Participation de la ville aux derniers équipements public à remettre	15 904 001,61	14 658 066,00	1 245 935,61	1 245 935,61	-
<i>dont apport en nature</i>	15 904 001,61	14 658 066,00	1 245 935,61	1 245 935,61	
<i>dont participation numéraire</i>	-	-	-	-	
PHASAGE BUDGETAIRE 2022 - 2023 :				4 731 960,30	303 481,45

- Le **remboursement du capital de la dette** est connu au 1^{er} janvier 2022 auquel s'ajoutera l'encours fixé a posteriori pour équilibrer les comptes administratifs prévisionnels.
- Le volume des investissements est projeté à 4 M€ par an à compter de 2023. Il appartiendra au Maire et à son équipe municipale de définir les projets à inscrire dans le cadre de cette enveloppe. Pour réaliser la **priorisation des projets au sein du PPI**, une opération devrait rassembler les cinq critères suivants :
 - Préservation de l'intégrité physique des personnes, de l'environnement ou d'une infrastructure ou encore traitement d'une situation d'insalubrité patente
 - Frein notable à l'engagement de la responsabilité pénale du Maire et/ou de l'administration.
 - Subvention à hauteur de 80%
 - Recettes qui amortiront à court terme le coût initial du projet ou mettre fin à des contentieux très onéreux pour la Collectivité.
 - Une fois passés dans ce filtre, les projets sont classés de celui qui rassemble le plus de critères à celui qui en rassemble le moins.

Le dernier filtre est bien entendu, le seuil d'investissement se calant d'une part sur les limites fixées par le budget voté mais aussi par le volume de subventions qu'on obtient au cours de l'année.

▪ **Les recettes d'investissement :**

- FCTVA (chap. 10222) : 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en n-1
- Taxes d'aménagement (10223) : 150 K€ / an
- Subventions (chap. 13) :
 - 600 K€ / an pour le Fonds Régional de développement et d'emplois (FRDE)
 - Amendes de police estimées à 200 K€ / an à compter de 2022
 - RAR 2021 : 1,806 M€
 - Subventions des investissements : 80 % des investissements programmés soit 3,2 M€ par an

- Fonds de concours CAPEX : 150 K€ en 2022 puis 100 K€ / an
- Produits de cessions : 20 M€ (estimation du projet de cession du foncier à la Société Immobilière de Guadeloupe (SIG).
- Transferts des équipements culturels et sportifs : 5.036 M€ au titre du remboursement d'emprunts dû par Cap Excellence (Par prudence, cette régularisation a été extraite de la prospective financière → à négocier)
- Emprunts (chap. 16) : fixés a posteriori, les emprunts sont dimensionnés année par année de telle sorte que soient équilibrés les comptes administratifs prévisionnels
- Pour mémoire, le Fonds de roulement 2020 s'établit à - 25 M€

2. La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère général (chap. 011) : Ce poste est estimé à 6,5 M€ pour 2022 (préconisation avis CRC réduite de 1 M€ au titre de la convention de mandat SIG) puis 5,5 M€ (fin de convention de mandat en année pleine), actualisé à raison de 1 % par an ; il convient d'ajouter à cette estimation 400 K€ pour le PPP « rénovation de l'éclairage public » (rémunérations + maintenance)
 - Charges de personnels (chap. 012) : la masse salariale est projetée, à compter de 2022, avec intégration des départs retraite à 67 ans et 16 recrutements de catégorie A entre 2022 et 2026 + GVT à 1,5%

Colonne1	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'agents	16	13	30	29	22
Coût de recrutements de 4 agents de catégo	320 000	320 000	320 000	320 000	-
Coût moyen annuel/par agent	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Total gain annuel (1)	360 000	292 500	675 000	652 500	495 000
Gain cumulé (2)	360 000	1 012 500	1 980 000	3 307 500	4 455 000
Masse salariale	25 550 949	25 601 713	25 338 239	24 710 813	23 933 975

Nota : Les gains sont évalués sur la base de 6 mois l'année de départ

- Atténuation de produits (014) : La contribution au FPIC a été projetée à 200 K€ (A négocier avec CAP Excellence pour un régime dérogatoire)
- Contributions (chap. 65) : 1,450 M€ à compter de 2022 dont 1 M€ pour le SDIS et 0,450 M€ pour le syndicat intercommunal de la piscine
- Subventions d'équilibre : CDE : 3,5 M€ et CCAS : 0,600 M€
- Subventions aux associations (Chap. 65) : 0,150 M€ / an
- Autres charges de gestion courante (chap. 65) (indemnités élus) : 200 K€ en 2022 puis majorés de 2 % à compter de 2023
- Charges exceptionnelles (67) : 200 K€/a

- Dotations aux provisions pour créances douteuses : 150 K€ par an à compter de 2023
- Frais financiers_(Chap. 66)_: les frais financiers afférents à la dette en place au 31/12/2021 sont connus. Ceux liés à la dette à venir sont calculés sur la base d'emprunts contractés sur 20 ans au taux annuel de 1,5%

- **Les recettes de fonctionnement :**

- Produits des services (chap. 70) : 550 K€ par an
- Fiscalité directe (chap. 73) :
 - ☞ Les taux de fiscalité seront maintenus à leur niveau de 2021 : 15 M€ / an
 - ☞ Les bases fiscales : +0,5 % (dynamique des bases)
 - ☞ Les rôles supplémentaires sont évalués à 0 K€ / an
 - ☞ L'attribution de compensation : 4,9 M€ dont 700 K€ au titre des équipements transférés qui basculent à compter de 2022 en section d'investissement
 - ☞ L'octroi de mer est projeté à 7 M€ à compter de 2022
 - ☞ Les autres recettes fiscales (taxes « carburants », emplacements publicitaires, électricités, droits de mutations) sont projetées à 1 M€ sur la période

- Participations (chap. 74) :
 - La DGF : 7,800 M€ à compter de 2022
 - Participations CAF aux structures « Petite enfance » : 400 K€ / an
 - Etat - Allocations compensatrices : 100 K€ sur la période étudiée
 - FCTVA : 16,404 % de 15 % des dépenses de fonctionnement, soit 50 K€
- Autres produits de gestion courante (Chap. 75) (Loyers, redevances, ...) : 1 M€ en 2022 (solde convention de mandat SIG) puis 400 K€ / an
- Atténuation de produits (Chap. 013) (remboursements SS, salaires,...) : 0 K€ / an
- Produits exceptionnels (Chap. 77) : 840 K€ en 2022 et 2023 (COROM)

PROSPECTIVE 2022 - 2026 - ANALYSE DE SENSIBILITE

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	41 533	45 177	48 658	38 299	37 604	37 836	38 071
Variation			-7%	1%	1%	1%	1%
Produits de fiscalité (TP)	11 595	14 433	14 998	15 224	15 453	15 686	15 922
Compensations fiscales	650	600	100	100	100	100	100
Teom	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	8 164	8 050	8 050	8 050	8 050	8 050	8 050
013 - Atténuation de charges	10	0	0	0	0	0	0
70 - Produits des services	569	500	550	550	550	550	550
DGF - Dotation forfaitaire	7 601	7 776	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
DGF - D.S.U.+DNP	0	0	0	0	0	0	0
74 - (CAF, Etat,département...)	410	350	350	350	350	350	350
Attribution de compensation	6 683	3 804	4 813	4 813	4 813	4 813	4 813
75 - Autres produits de gestion courante	5 020	5 000	1 000	400	400	400	400
77 - Produits exceptionnels	829	1 134	840	840	0	0	0
78 - Reprise provisions	0	3 531	10 157	0	0	0	0
FCTVA	0	0	0	172	88	88	87
Dépenses réelles de fonctionnement totales	42 467	55 753	42 460	36 892	36 064	34 880	33 563
011 - Charges à caractère général (hors 617)	6 756,55	7 815,88	10 500,00	5 392,90	5 337,89	5 283,45	5 229,55
012 - Charges de personnel	25 091,21	25 212,76	25 039,13	24 573,92	23 796,18	22 662,56	21 394,95
014 - Atténuation de charges (FPIC)	0,00	275,67	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
65 - Contributions aux organismes de regroup (SDIS, ode...)	5 226,46	7 951,10	5 550,00	5 550,00	5 550,00	5 550,00	5 550,00
65 - Subventions associations	352,59	54,21	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
65 - Autres (Elus,...)	163,81	200,00	204,00	208,08	212,24	216,49	220,82
Provision pour risques et charges	4 027,42	10 157,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
67 - Charges exceptionnelles	387,11	3 669,20	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Coût induit des dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
011 - Charges à caractère général (hors 617)	162	163	163	163	163	163	163
012 - Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Frais financiers S6P	300	255	255	255	255	255	255
Epargne de gestion (1)	3 093	-419	40	1 407	1 540	2 956	4 508
Frais financiers	-1 055,40	-753,195	-726,78	-760,30	-787,68	-784,08	-770,60
Epargne brute	2 038	-1 172	-686	646	753	2 172	3 738
Investissements	2 280,10	1 702,30	10 744,73	5 890,26	5 586,78	5 586,78	5 586,78
Recettes réelles hors emprunt (2)	2 676	2 786	23 770	5 311	4 883	4 237	4 191
Investissements nets (hors FCTVA et subventions)	-395	-1 084	-13 025	579	704	1 350	1 396
Remboursement de dette	2 649	1 555	1 265	1 301	1 435	937	1 012
Emprunts	0,00	0,00	0,00	2 234,35	2 386,59	1 114,92	0,00
Endettement au 31/12	38 521	36 987	35 721	36 654	37 605	37 783	36 771
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	7%	-1%	0%	4%	4%	8%	12%
FRAIS Financiers /RRF	3%	2%	1%	2%	2%	2%	2%
TAUX D'EPARGNE BRUTE RETRAITE	5%	-3%	-1%	2%	2%	6%	10%
CAP. DE DESENDETTEMET	18,9 NC	NC	NC	56,7	50,0	17,4	9,8

(1) Epargne de Gestion / Epargne Brute retraitées des provisions : constitution / reprises

(2) dont cession foncière SIG : 20 millions d'euros

ANNEXE 5 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022 - 2026

PROJETS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	COUT DE L'OPERATION	REPORTS	Phasage des opérations				Montant de subvention
			2022	2023	2024	2025	
ACTIONS ECONOMIQUES							
Marchés	250 000	-	100 000	100 000	50 000	-	-
AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT							
Amenagements	24 534 274	1 463 899	2 633 000	2 119 000	1 823 000	9 488 274	1 110 000
Abris	42 000	-	14 000	-	-	-	-
Aires de jeux	340 000	-	60 000	100 000	100 000	40 000	-
Amenagement terrains	340 000	-	75 000	100 000	65 000	50 000	50 000
Bourches incendie	50 000	-	20 000	10 000	10 000	10 000	-
PPP Eclairage public - loyer investissement	4 500 000	-	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Horodateurs	1 103 000	-	40 000	40 000	23 000	1 000 000	-
HORS PPI	1 304 000	-	1 304 000	-	-	-	-
RU	4 364 605	132 000	100 000	200 000	250 000	3 682 605	-
RU MO Ville	10 665 670	-	70 000	200 000	30 000	3 165 670	-
Signalisation H/V	950 000	-	30 000	300 000	240 000	230 000	150 000
VRD	915 000	14 399	20 000	255 000	205 000	410 000	10 000
CULTURE	1 846 530	575 050	406 580	200 000	124 900	279 700	90 000
Amenagement du Pavillon de la Ville	200 000	65 100	15 000	85 000	34 900	-	60 000,00
Logiciel + code barre	8 100	-	8 100	-	-	-	-
Réfection et aménagement du centre culturel Remy Nainsouta	159 250	54 250	80 000	25 000	-	-	50 000,00
Réhabilitation de la Salle George Tarer	122 605	48 825	73 780	-	-	-	95 400,00
Travaux de réfection du Musée Saint-John Perse	459 675	59 675	40 000	90 000	90 000	90 000	11 250,00
Travaux du Marché Central de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (Jugement)	189 700	-	189 700	-	-	189 700	-
Travaux monument historique de la Médiathèque Achille René-Boisneuf	707 200	347 700	-	-	-	-	160 000,00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2 716 710	91 080	565 000	1 145 000	732 325	-	190 400,00
Acquisition de matériels alimentaires pour les écoles	80 000	-	30 000	30 000	20 000	-	-
Equipements informatiques	200 000	-	200 000	-	-	-	140 000,00
Mobilier	80 000	22 675	20 000	20 000	17 325	-	-
Sécurisation des établissements scolaires	60 000	-	40 000	20 000	-	-	-
Travaux d'aménagement des salles de classe	40 000	-	10 000	30 000	-	-	-
Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Fernande BONCHAMPS	68 355	-	-	-	-	-	50 400,00
Travaux école de BEBIAN	25 000	-	10 000	-	-	-	-
Travaux école élémentaire Amédée FENGAROL	40 000	-	20 000	20 000	-	-	-
Travaux école élémentaire de Léon FEIX	215 000	-	35 000	90 000	90 000	-	-
Travaux école Raphaël CIPOLINI	150 000	-	60 000	50 000	40 000	-	-
Travaux école Raymond BAMBUCK	90 000	-	50 000	40 000	-	-	-
Travaux groupe scolaire de LAURICISQUE	1 500 000	-	50 000	800 000	550 000	-	-
Travaux groupe scolaire Fernande BONCHAMPS	108 355	-	10 000	30 000	-	-	-
Travaux JOLIVIERE	60 000	-	30 000	15 000	-	-	-
INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SANTE	402 000	-	40 000	130 000	132 000	50 000	50 000
ADAP	300 000	-	30 000	100 000	100 000	50 000	50 000
Réhabilitation de Cafétéria	102 000	-	40 000	30 000	32 000	-	-
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	908 000	342 118	27 798	12 202	-	-	580 000,00
Défibrillateurs	40 000	314 320	-	-	-	-	-
Vidéoprotection	866 000	27 798	12 202	-	-	-	-
SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	4 737 179	334 290	1 223 500	1 290 500	973 500	850 889	154 500
Badgeuse	40 000	-	20 000	20 000	-	-	-
Barrières	20 000	-	10 000	10 000	-	-	-
CDE	56 000	-	36 000	20 000	-	-	-
Centre José Martí	108 000	-	50 000	30 000	28 000	-	-
Equipements informatiques	400 000	-	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Etudes préalables	313 500	-	155 500	44 500	44 500	24 500	-
HDV	812 000	-	240 000	230 000	200 000	142 000	-
Matériel DST	313 679	23 679	60 000	130 000	30 000	40 000	30 000
Mobilier	130 000	10 611	30 000	30 000	30 000	29 389	-
TCE	1 400 000	-	350 000	350 000	350 000	-	-
Téléphones satellites	12 000	-	12 000	-	-	-	-
Transports	1 072 000	300 000	150 000	306 000	181 000	145 000	-
Travaux au cimetière	60 000	-	10 000	20 000	-	-	-
SPORTS ET JEUNESSE	3 737 384	1 411 100	427 784	1 827 500	1 311 000	-	1 919 692,00
Amenagement du complexe sportif Michel BENJAMIN	424 284	-	187 784	236 500	-	-	289 692,00
Stade omnisports Pierre ANTONIUS	2 881 000	-	150 000	1 500 000	1 231 000	-	1 500 000,00
Travaux au Centre d'Animation Culturelle Educatrice de Bergevin (CACBE)	432 100	141 100	90 000	91 000	80 000	-	130 000,00
FAMILLE - ENFANCE	90 000	-	70 000	20 000	-	-	57 253,81
Amenagement des crèches (Georgette ETZOL et Sorci BELLEMAIRE)	90 000	-	70 000	20 000	-	-	57 253,81
Création de la crèche des Lauriers	-	-	-	-	-	-	-
Total général	39 222 077	1 629 987	5 478 066	6 832 000	5 146 725	10 668 863	3 123 995,81

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2022
971-219711207-AU_020_2022-AU

ANNEXE 6 - PROJETS RETENUS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

PROJETS RETENUS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

PROJETS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	CP 2022 proposé	financement par subvention	Autofinancement
ACTIONS ECONOMIQUES	50 000	-	50 000
Marchés	50 000	-	50 000
AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	1 210 000	-	1 210 000
Aires de jeux	60 000	-	60 000
Aménagement terrains	60 000	-	60 000
Eclairage public et mise aux normes environnementales d'aménagements d'espaces publics (hors RUPAP) - loyer investissement	900 000	-	900 000
Horodateurs	40 000	-	40 000
RU	100 000	-	100 000
RU MO Ville	-	-	-
Signalisation H/V	30 000	-	30 000
VRD	20 000	-	20 000
CULTURE	406 580	54 400	352 180
Aménagement du Pavillon de la Ville	15 000	-	15 000
Logiciel + code barre	8 100	-	8 100
Réfection et aménagement du centre culturel Rémy Nainsouta	80 000	-	80 000
Réhabilitation de la Salle George Tarer	73 780	54 400	19 380
Travaux de réfection du Musée Saint-John Perse	40 000	-	40 000
Travaux du Marché Central de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (Jugement)	189 700	-	189 700
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	525 000	140 000	385 000
Acquisition de matériels alimentaires pour les écoles	30 000	-	30 000
Equipements informatiques	200 000	140 000	60 000
Mobilier	20 000	-	20 000
Travaux d'aménagement des salles de classe	10 000	-	10 000
Travaux école de BEBIAN	10 000	-	10 000
Travaux école élémentaire Amédée FENGAROL	20 000	-	20 000
Travaux école élémentaire de Léon FEIX	35 000	-	35 000
Travaux école Raphael CIPOLIN	60 000	-	60 000
Travaux école Raymond BAMBUCK	50 000	-	50 000
Travaux groupe scolaire de LAURICISQUE	50 000	-	50 000
Travaux groupe scolaire Fernande BONCHAMPS	10 000	-	10 000
Travaux JOLIVIERE	30 000	-	30 000
SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	756 500	-	756 500
CDE	36 000	-	36 000
Centre José Marti	50 000	-	50 000
Equipements informatiques	100 000	-	100 000
Etudes préalables	155 500	-	155 500
Matériel DST	60 000	-	60 000
Mobilier	30 000	-	30 000
TCE	165 000	-	165 000
Transports	150 000	-	150 000
Travaux au cimetière	10 000	-	10 000
SPORTS ET JEUNESSE	277 784	100 492	177 292
Aménagement du complexe sportif Michel BENJAMIN	187 784	100 492	87 292
Travaux au Centre d'Animation Culturelle Educative de Bergevin (CACEB)	90 000	-	90 000
FAMILLE - ENFANCE	70 000	36 298	33 702
Aménagement des crèches (Georgette ETZOL et Soré BELLEMARE)	70 000	36 298	33 702
Total général	3 295 864	331 190	2 964 674

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2022
971-219711207-AU_020_2022-AU

ANNEXE 7 – MAISON DE QUARTIER BERGEVIN – PLAN DE FINANCEMENT

10/11/2021

PLAN DE FINANCEMENT et SUIVI DES LIQUIDATIONS DE SUBVENTIONS

	Assiette subventionnable	Subventions attribuées	Taux de subventionnement	Versée	Reste à verser	Caducité au :
ANRU	4 072 348,22	2 036 174,11	49%	839 949,70	1 196 224,41	Bascule sur le PNRU
FEDER (Axe 7)	3 558 113,22	1 643 766,50	39%	-	1 643 766,50	30/06/2023
ADEME (Energie)	629 508,78	94 735,00	2%	-	94 735,00	27/11/2022
FEDER (Axe 3 - Energie)	634 819,42	231 870,68	6%	-	231 870,68	30/06/2023
CAF	4 189 682,00	145 467,00	3%	-	145 467,00	28/02/2022
VILLE	4 189 682,00	37 668,71	1%	-	-	
TOTAL		4 189 682,00 €	100%	839 949,70	3 312 063,59	